

Fondation Leschot
Middes Art Center (MAC)
Étude de faisabilité selon la fiche T110



« Les bunkers comme œuvre d'art » | © Balthasar Burkhard in „Bases de missiles BL-64 – MIDDES”

Team+ | Lausanne, le 8 juillet 2025

Peter Giezendanner, architecte EPFL, urbaniste FSU - REG A - SIA

Judith Drouilles, architecte DE, urbaniste FSU - REG A, docteure ès sciences EPFL

avenue de Sévelin 32B

CH-1004 Lausanne

021 626 23 56

lausanne@team-plus.ch

rue de Gruyères 53

CH-1630 Bulle

026 323 27 80

bulle@team-plus.ch

rue du Simplon 17

CH-1920 Martigny

027 723 27 80

martigny@team-plus.ch

Contenu

0.	Synthèse	5
1.	Propos liminaire	5
2.	Cadrage	8
3.	Un site aux qualités peu exploitées	9
3.1	Une richesse historique	9
3.2	Un paysage spectaculaire	11
3.3	Un potentiel exploitable	13
4.	Fiche de projet, rapport d'examen préalable : remarques de la Confédération	18
5.	Une opportunité exceptionnelle	23
5.1	L'implantation	24
5.2	Le projet muséal	25
5.3	La cohérence entre la collection et le site	26
5.4	Le projet biodiversifié - paysagé	27
5.5	L'accessibilité	32
5.6	La viabilité économique	34
6.	Pesée des intérêts	36
6.1	Détermination des enjeux en présence	36
6.2	Appréciation des intérêts relatifs au MAC Middel	37
6.3	Optimisation, synthèse de la pesée des intérêts	41
7.	Conclusion	43

Composition du dossier

- > Présente étude de faisabilité selon la fiche T110 – **team + territoire** – 08.07.2025
- > Masterplan paysager – **MG associés** – 04.04.2025
- > Etude préalable de faisabilité – **THEMATIS** – 30.06.2025
- > Modification de la fiche projet P0803 du PDCant – 08.07.2025

Les éléments relatifs à la mise à l'enquête de la zone spéciale sont notés en référence pour mémoire. Seule l'étude de mobilité, mise à jour selon les nouveaux objectifs de fréquentation du MAC est jointe au dossier.

- > Modification partielle du plan d'aménagement local – Commune de Torny – 25.08.2023
 - Mise en zone spéciale – Modification du plan d'affectation des zones du 30.11.2022
 - Modification partielle du règlement communal d'urbanisme
 - Modification du plan directeur communal du 27 juillet 2018
- > PAD « Middel Art Center » – Commune de Torny – 25.08.2023
 - Plan d'implantation
 - Règlement
- > Zone spéciale et PAD « Middel Art Center » – Commune de Torny
 - Rapport explicatif selon l'art. 47 OAT
 - Etude de mobilité – **team + mobilité** (mise à jour mars 2025)
 - Note d'expertise biodiversité et réseaux écologiques – ECOSCAN

0. Synthèse

Dès 2015, en collaboration avec les autorités communales et cantonales, la Fondation Leschot engage les procédures de planification du Middel Art Center (MAC). Ainsi, la mise en zone spéciale du site est mise à l'enquête publique par la commune, et le Conseil d'Etat met en consultation d'un fiche projet dans le plan directeur cantonal (PDCant). Suite aux diverses oppositions et préavis, le projet MAC se précise.

La Fondation Leschot a commandé une étude préalable de faisabilité, qui confirme la pertinence du projet tant en termes de muséographie que de fréquentation. Le MAC dispose également d'un projet de concept paysager, qui permettra de valoriser le parc de sculptures proposé et de renaturer la zone, actuellement désertée par la biodiversité. A la lumière de ces nouveaux éléments, la surface de plancher du musée à construire peut être considérablement réduite.

La présente étude de faisabilité, requise pour justifier toute nouvelle affectation hors des zones à bâtir existantes, fournit de nombreuses informations nécessaires à la compréhension du projet. Il offre une pesée des intérêts complète, qui assure la prise en compte équilibrée des intérêts en présence.

Les principaux éléments de l'étude sont les suivants :

- > La localisation du MAC est imposée par sa destination car le programme muséographique et paysager proposé est indissociable du site.
- > De tels exemples de reconversion de sites du patrimoine militaire décentralisés existent ailleurs en Suisse et en Europe et affichent une attractivité et un succès certains.
- > Le projet se compose d'un vaste parc favorable à la biodiversité et d'espaces d'exposition répartis entre les anciens bâtiments militaires et de nouvelles constructions d'emprise limitée.
- > Le site emblématique de la période de l'Après-guerre et de la Guerre froide offre un écrin idéal à la collection de la Fondation Leschot qui regroupe des œuvres produites pendant cette période et inspirées par ce contexte historique particulier.
- > Un *moodboard* et un *masterplan* illustrent les intentions d'aménagement du site et notamment la recherche du dialogue avec l'existant, d'une relation harmonieuse avec le contexte paysager et d'une renaturation du site.
- > Une étude de marché a permis de démontrer l'intérêt et la faisabilité économiques du projet.
- > La pesée des intérêts identifie quatre intérêts de forte importance : l'utilisation rationnelle du sol, l'histoire et la culture, l'insertion paysagère et l'accessibilité. Les divers choix, propositions et adaptations du projet prennent en compte ces enjeux et soutiennent une conciliation adéquate des intérêts en présence.

1. Propos liminaire

La Fondation Leschot est créée en avril 1981 à Berne par Georges Henri Leschot et Mariette Jeanne Leschot-Spychiger. Le couple est âgé et sans enfant. La Fondation se donne notamment pour mission d'utilité publique d'acquérir des œuvres d'art pour les montrer au public et d'encourager l'art contemporain sous toutes ses formes.

Dès les années 1990, la Fondation planifie de construire un musée, d'abord dans le canton de Berne. Elle se met à la recherche d'emplacements potentiels en contact avec les autorités bernoises, mais aucune piste ne se concrétise.

Le démantèlement de la base de Middel : une opportunité

C'est à la suite du démantèlement de la base militaire de Middel, exploitée par l'Armée suisse dans le contexte de la Guerre froide, que ce site est envisagé. La base de Middel est en fait une double base : elle est constituée de deux batteries de missiles sol-air Bloodhound placées en miroir pour assurer la redondance de l'infrastructure. Mais en 1999, l'Armée suisse fait face à un nouveau contexte géopolitique, consécutif à la chute de l'URSS et à la réunification allemande : elle prononce le démantèlement et la réaffectation de la base, conformément au nouveau concept d'engagement de l'armée en préparation.

Dialogue entre art contemporain et histoire récente

La Fondation Leschot voit une opportunité de valoriser ce site unique aussi bien que les œuvres d'art acquises. En effet, elle détient une importante collection d'œuvres d'artistes partiellement actifs durant la Guerre froide ou inspirés par cette période. Au-delà de la collection d'art, le projet permettrait à la fois de maintenir le patrimoine architectural militaire du site, et de rendre l'ancienne base accessible à la population. Le Middel Art Center ouvrirait le dialogue entre l'art et l'histoire sur cette période si particulière de notre passé récent. Située sur une colline offrant une vue à 360 degrés et portant sur les Alpes et le Jura, la base militaire offrirait également un écrin incomparable aux sculptures acquises par la Fondation.

Le Conseil d'Etat fribourgeois soutient le projet

Contacté, le Conseil d'Etat fribourgeois se montre séduit par l'originalité du projet et son potentiel pour le district de la Glâne et le Canton de Fribourg. Les conseillers d'Etat Michel Pittet, Claude Grandjean et Claude Lässer prennent connaissance du dossier et demandent à la Fondation d'élaborer une étude de projet. Après analyse, le Conseil d'Etat décide de soutenir le projet dès 2001, d'entente avec la Commune de Torny. Il y voit une opportunité à la fois historique, culturelle et économique pour la Glâne et le canton. Le Middel Art Center permettrait de valoriser le patrimoine militaire de la région, il rayonnerait au niveau international auprès des amateurs d'art contemporain, et permettrait de dynamiser l'activité de la région glânoise, économiquement désavantagée vis-à-vis des autres districts.

L'Armée suisse est convaincue

Le Conseil d'Etat fribourgeois s'engage en faveur du projet auprès des conseillers fédéraux Adolf Ogi et Samuel Schmid, successivement chefs du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS). Il est rejoint dans ses démarches dès 2004 par le Conseil d'Etat vaudois. La même année, l'ouverture d'un musée d'art moderne et oriental sur une ancienne base militaire de l'OTAN en Allemagne, la Langen Foundation et la Insel Hombroich Foundation, confirme l'intérêt du projet. La Fondation Leschot, soutenue par les cantons de Vaud et de Fribourg ainsi que des parlementaires fédéraux romands, convainc le DDPS et l'Armée suisse de l'intérêt du projet. Après dix années de tractations et d'analyses, les partenaires arrivent à un compromis. Le 29 avril 2014, l'Armée suisse accorde à l'Etat de Fribourg un droit d'emption pour la base miroir sud (80'000 mètres carrés), à la condition qu'un musée y voit le jour. L'Etat de Fribourg cède ce droit à la Fondation Leschot.

La planification concrète débute

Dès 2015, la Fondation Leschot entre dans la première phase de planification du Middel Art Center, en collaboration avec les autorités communales et cantonales. Une attention particulière est accordée à la question de la mobilité : le projet ainsi que la commune de Torny peuvent bénéficier d'un renforcement de l'offre en transports publics. Pour mener à bien le projet, il est nécessaire d'obtenir un changement d'affectation de la zone.

Intégration du projet dans le PDCant (fiche P0803)

Le Conseil d'Etat décide en 2017 d'intégrer le projet dans le Plan directeur cantonal (PDCant). La fiche y relative est mise en consultation publique. En 2020, la Commune de Torny transmet le dossier du plan spécial MAC Middel à l'Etat pour examen préalable. En février 2022, les services de l'Etat adressent à la commune un préavis favorable. A l'été 2023, le projet entre dans la deuxième phase de planification. Le projet est mis à l'enquête publique par la commune en 2023 et le canton réactualise la fiche de projet en 2024. La mise à l'enquête suscite 16 oppositions et l'actualisation de la fiche fait l'objet de commentaires de la Confédération. Le droit d'emption pour la base miroir sud arrivant à son terme, la convention passée entre les partenaires est prolongée pour dix années supplémentaires, soit jusqu'en 2034.

2. Cadrage

La Fondation Leschot est à l'initiative d'un projet de Centre culturel et d'art contemporain à Middel, MAC Middel Art Center, visant à renforcer le rayonnement du canton de Fribourg en revalorisant un site militaire, dans une optique d'aménagement du territoire rationnel et durable.

La présente étude de faisabilité intervient dans le cadre des exigences formulées par la fiche T110 du Plan directeur cantonal fribourgeois, qui encadre l'implantation d'équipements de tourisme et de loisirs à fort impact territorial. Elle répond à l'obligation de démontrer que le projet MAC tel qu'envisagé satisfait à un intérêt économique réel, à une demande effective, et qu'il est viable. Elle doit déterminer le bassin de population ainsi que les enjeux territoriaux qui sont concernés par le projet.

Deux objectifs fixés par la fiche T110 sont directement poursuivis par le projet :

- œuvrer à l'essor d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques ;
- éviter la dispersion des installations touristiques et de loisirs sur tout le territoire cantonal.

Le site concerné – une ancienne base de lancement de missiles reconvertie en place de tir et d'exercice – figure dans le Plan sectoriel militaire de la Confédération. Toutefois, le 29 avril 2014 l'Armée a accordé un droit d'emption à l'État de Fribourg pour la base miroir sud, afin de permettre la réalisation d'un musée. Ce geste ouvre la voie à une reconversion encadrée par la fiche T124 du Plan directeur cantonal fribourgeois, laquelle prévoit qu'en cas de projet de réaffectation civile d'installations militaires, les possibilités de mise en zone doivent être étudiées conformément aux buts et principes de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

En ce sens, il convient de préciser que le site militaire, situé entre le tissu urbain des localités de Middel et de Torny-le-Grand, possède une force esthétique et symbolique rare. Ses volumes bruts, ses perspectives monumentales, le panorama qu'il offre et les vestiges de la Guerre froide forment un cadre propice à une nouvelle expérience de l'art contemporain. En s'implantant sur un site presque entièrement artificialisé, largement aménagé et partiellement bâti, mais affecté en zone agricole, le projet MAC ne peut être réalisé que si l'affectation du sol change. Pour ce faire, l'étude interroge la faisabilité de créer une nouvelle zone spéciale en vertu de l'art. 18 al. 1 LAT. Les zones spéciales peuvent se superposer à la zone agricole, à la condition impérative que seules les constructions et installations qui sont imposées par leur destination y soient autorisées. Dans le cas du MAC, seuls les aménagements et les activités liées à l'exploitation du musée seraient permises, pour autant qu'elles répondent à un besoin objectif et ne puisse pas prendre place dans une zone à bâtir en vigueur. La création d'une zone spéciale requiert en principe l'analyse d'alternatives d'implantation, or dans le cas du MAC, aucun autre site que celui de Middel ne remplit les caractéristiques propres et nécessaires.

Dans la mesure où, comme on le verra ci-après, la nouvelle zone musée ne favorise pas la dispersion des constructions, mais prévoit uniquement un réaménagement et agrandissement minime des constructions d'un secteur (militaire) déjà construit, elle doit être admise. Ce d'autant qu'elle est fondée sur une pesée des intérêts objectivement justifiée (chap. 6).

Le site, avec ses qualités peu exploitées (chap. 3) a fait naître ce projet mesuré et ambitieux (chap. 5) de centre culturel et d'art contemporain implanté au cœur du territoire fribourgeois, dans un cadre naturel et biodiversifié. Le projet du MAC consiste à créer un centre d'art contemporain à vocation permanente, articulé autour d'une collection cohérente ancrée dans la période de l'Après guerre et de la Guerre froide. L'esprit du lieu est respecté : il ne s'agit pas d'effacer la mémoire militaire, mais de la réactiver par le biais de l'art contemporain. Entièrement financé par la Fondation Leschot, le projet repose sur un modèle économique viable et intègre des mesures spécifiques permettant une conciliation optimale des intérêts en présence.

3. Un site aux qualités peu exploitées

Le site militaire situé sur le territoire de la commune de Torny, est remarquable du fait de sa localisation, de son histoire et son statut de terrain transformé par l'homme et artificialisé pour les besoins de l'armée. Les cartes et les photos historiques mettent en évidence que cette position d'engins guidés de défense a perdu toute utilisation agricole depuis le milieu des années 1960. Cette particularité aurait pu justifier l'établissement d'une zone spéciale au sens de l'article 18 LAT à cet emplacement depuis de nombreuses années.



Carte des trésors

3.1 Une richesse historique

Depuis la Seconde guerre mondiale, puis pendant toute la période de la Guerre froide, à des fins de défense l'armée suisse a fortement façonné et marqué l'identité du territoire : routes, bunkers, barrières antichars, entrées de forts camouflées, etc.

Dans l'immédiat Après-guerre, l'armée étudie les stratégies de défense aérienne de son territoire, comme l'explique le document *Monuments militaires dans le domaine des Forces aériennes* du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (2008). Dès 1956, le choix d'une défense aérienne par un système d'engins guidés est fait. Une étude de site est réalisée et permet de retenir six emplacements stratégiques au sein du panel de vingt sites étudiés. La construction des bases de missiles sol-air Bloodhound entre 1964 et 1968 permet à la Suisse d'installer sur son territoire 68 unités de feu produites en Grande-Bretagne. Ces bases se répartissent sur le plateau, principalement en Suisse alémanique. La base de la Commune de Torny est la seule implantée en Suisse romande.



- Aérodrômes et bases aériennes retenus et illustrés dans la brochure
- Aérodrômes
- Lenk Waffen-Stellungen BL-64

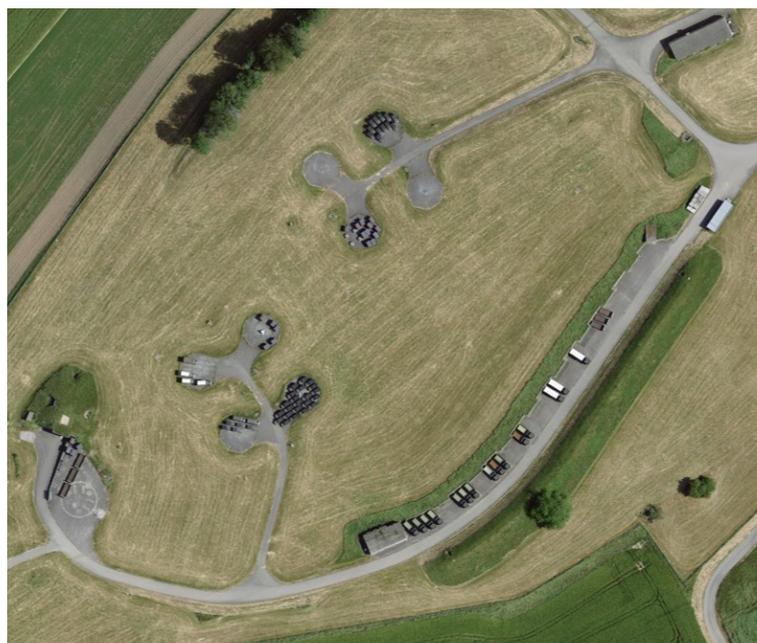
Vue d'ensemble des aérodrômes, bases aériennes et positions d'engins guidés © armasuisse



Position BL-64 en construction © armasuisse

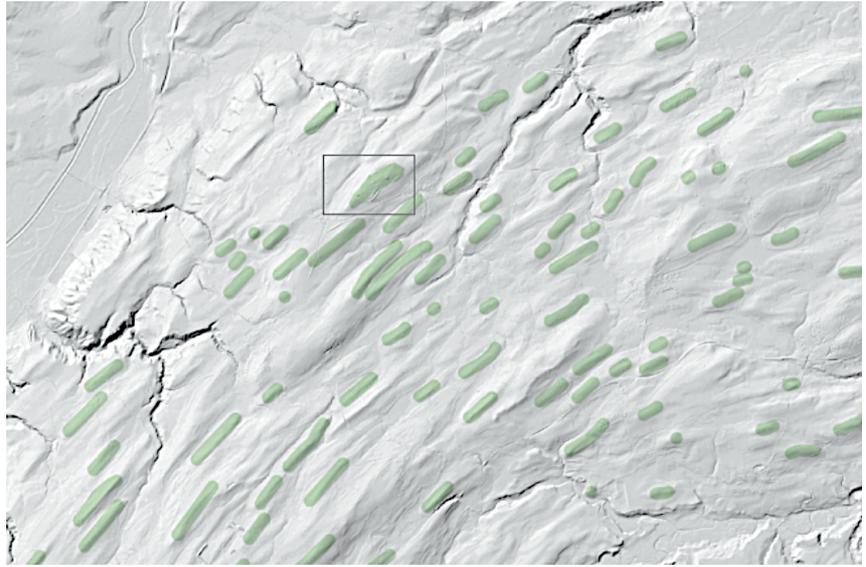
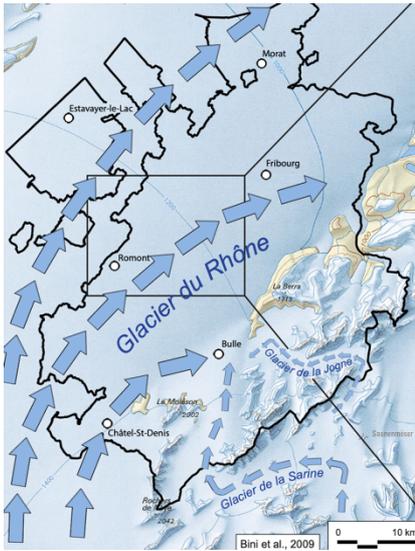
Le site a été entièrement artificialisé pour les besoins militaires, comme en témoigne la vue prise lors de la construction d'une des six bases. Les bases ont été mises hors service en 1999. Avec la base de Gubel, Menzingen, – que l'armée a maintenue, avec les rampes de missiles, sous forme de musée accessible sur rendez-vous à titre de témoin historique – la base de Torny-le-Grand est un rare vestige européen des stratégies de défense antiaérienne de la Guerre froide. Il y a donc un véritable intérêt à faire découvrir ces installations à la population et de mettre en valeur cet héritage.

Aujourd'hui, le site est cependant toujours exploité et utilisé par l'armée à des fins d'exercice, comme on peut le voir, ci-joint, sur l'orthophoto récente (2023) de la base. Bien qu'ayant perdu sa fonction initiale, le paysage façonné par les besoins balistiques perdure, ainsi qu'un radar MALS 2 utile à l'exploitation de la base aérienne de Payerne.



Site de Torny © CNES, Spot Image, swisstopo, NPOC

3.2 Un paysage spectaculaire



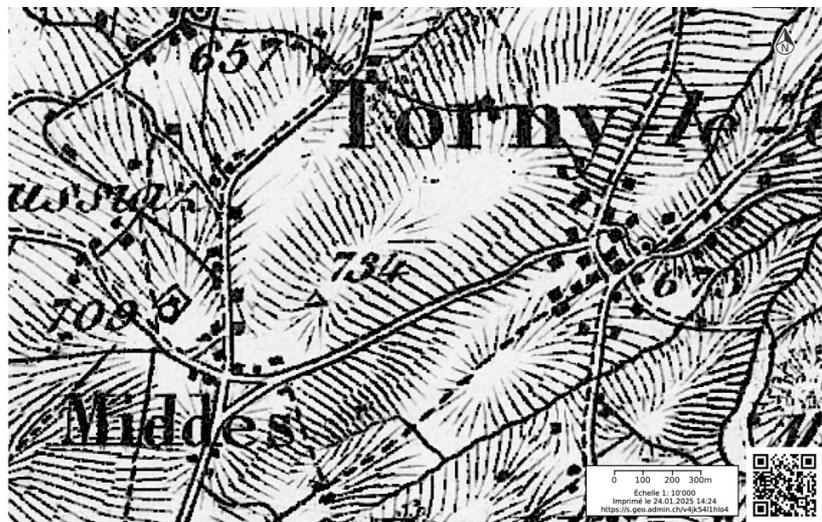
Fond : © swisstopo

Sources : Inventaire des géotopes d'importance cantonale (Colline d'érosion glaciaire de Romont)

Lors de la dernière glaciation (située entre 30'000 et 20'000 ans av. J.-C.), la région était entièrement recouverte par le glacier du Rhône, qui s'écoulait en direction du nord-est. Aujourd'hui, la topographie révèle la puissance de la présence du glacier du Rhône : les vertes collines qui jalonnent le paysage fribourgeois sont en fait des moraines drainées et des roches érodées par les forces de la glace. Le jargon des géologues les nomme « drumlins ».

La colline de Middles se distingue des autres par sa plus grande dimension, une hauteur plus importante et le panorama dégagé qu'elle offre. Elle est également particulièrement « lisible » du fait de l'absence de couverture forestière. Ces caractéristiques ont orienté les différentes occupations humaines.

L'Office topographique fédéral (swisstopo), dans son travail d'arpentage du territoire suisse, a érigé, au sommet de la colline de Middles, une borne importante dans le dispositif de triangulation, point structurant pour la cartographie. Elle est matérialisée dans le territoire par l'une des emblématiques pyramides qui marquent le paysage suisse. Cette pyramide apparaît sur les cartes dès 1887.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale.
Responsabilité: Malgré le grand effort qui a été consacré à la précision des informations officielles qui le sont, les autorités fédérales ne peuvent engager aucune responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude, à l'actualité, à la validité et à l'intégrité de ces informations. Droits d'auteur: autorisés de la Confédération suisse. https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conditions-utilisation.html. Si des données de tiers sont représentées, leur disponibilité est garantie par le tiers fournisseur. Les conditions des données de données correspondantes s'appliquent également.
© 2025 geo.admin.ch, swisstopo



Topographes sur le Chasseral, 1921. La "pyramide" signale le point de triangulation.

Sources :

<https://www.swisstopo.admin.ch/fr/des-points-ephemeres-20211209>

A la fin du XXe siècle, la base de la triangulation par satellite a rendu obsolète le réseau de triangulation terrestre. Toutefois, bien que le maintien de la pyramide ne soit plus une nécessité technique, un fort attachement pour ces constructions existe. Elles sont ancrées dans les mémoires comme la destination d'une promenade, récompensée par un point de vue panoramique.



© Pyramide de Middel La Liberté 3.8.2016

3.3 Un potentiel exploitable

Les bunkers en tant qu'œuvres

La force des volumes en béton des bunkers en font des sculptures occupant déjà le site, entre art minimal et land art. La force artistique du site a été mise en évidence par le travail photographique de Balthasar Burkhard en 2006.

De telle structures de béton brut font figure d'œuvres artistiques, comme les quinze œuvres « Sans titre » de Donald Judd installées à la Chinati Foundation au Texas (États-Unis). Chinati est une création de l'artiste qui a transformé de nombreux bâtiments abandonnés dans le but de créer des installations permanentes de ses propres œuvres, de celles de John Chamberlain et de Dan Flavin. Ces œuvres en béton furent les premières à être installées sur la propriété de la Chinati Foundation. Cette fondation a accueilli 23'000 visiteurs en 2022.



Donald Judd, 15 untitled works in concrete, 1980-1984. Permanent collection, the Chinati Foundation, Marfa, Texas. Photo by Florian Holzherr. Donald Judd Art © 2020 Judd Foundation / Artists Rights Society (ARS), New York.

L'artiste lausannois Leo Fabrizio a développé un travail photographique sur les bunkers de la Suisse au début des années 2000. Les bunkers sont des éléments à la fois culturels et paysagers pour cet artiste qui en a photographié plus de 400 sur tout le territoire et a compilé ce travail dans une monographie.



Leo Fabrizio, Bunkers 064 et 072, 2003.

Les bunkers en tant qu'espace muséal

En plus d'offrir une présence sculpturale sur le site, les bunkers offrent également des lieux propices à abriter des expositions. En particulier, la série de dépôts de munitions dans « l'allée des bunkers », avec ses 16 loges fermées par d'imposantes portes en béton offrent sans investissement particulier des lieux d'expérimentation artistiques exceptionnels.



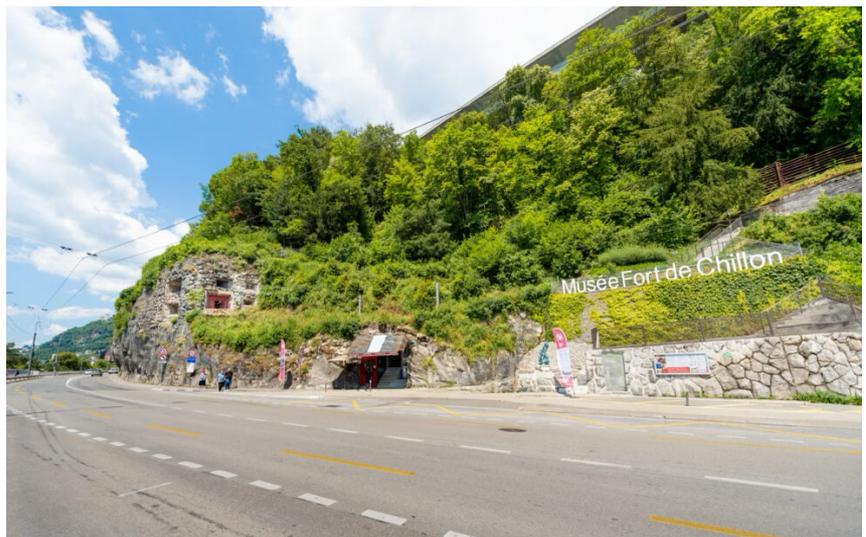
© Balthasar Burkhard in „Bases de missiles BL-64 – MIDDES“

Par analogie, on peut citer le musée « La Congiunta », œuvre de l'architecte Peter Märkli (1992). Il abrite les reliefs et les sculptures de l'artiste Hans Josephsohn à Giornico, au Tessin. Bien qu'il s'agisse la construction d'un musée (et non une conversion), ce projet démontre une intéressante utilisation d'un espace « brut » à titre de lieu d'exposition hors des pôles touristiques.



Le musée « La Congiunta »

On notera également que de nombreux forts militaires sont ouverts à la visite en Suisse romande et participent à la mise en valeur de cette esthétique militaire et de cet héritage historique. On pensera notamment au Fort de Chillon. Il s'agit d'une super-forteresse de 2'125 m² cachée en face du Château de Chillon dans un paysage spectaculaire entre les rives du Léman et les montagnes. Ce fort a été visité par 42'300 visiteurs en 2024.



Entrée du Fort de Chillon

Reconversion d'anciens sites militaires

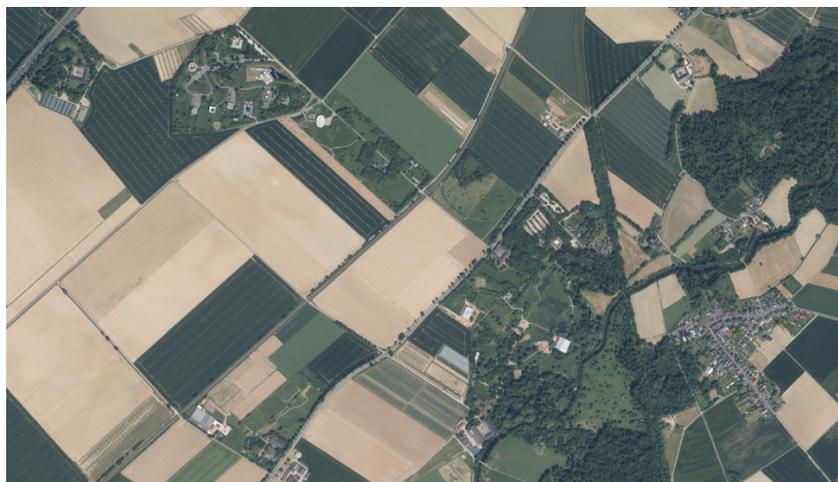
Les exemples sont nombreux d'anciens sites militaires reconvertis pour accueillir d'autres fonctions, notamment culturelles. Les artistes sont les premiers à intervenir dans ces sites parfois abandonnés, qui attisent la curiosité et la créativité.

Les vastes espaces inoccupés sont propices au développement d'installations artistiques et à la réalisation de performances. Certes à une plus grande échelle, les anciennes bases sous-marines de Bordeaux et de Saint-Nazaire en France, sont deux exemples de lieux de dialogue entre site emblématique et création artistique : « le bunker attire pourtant depuis les années 1960 des artistes, cinéastes, plasticiens et musiciens fascinés par l'esprit du lieu » Mathieu Marsan, 2011 à propos de la base bordelaise.

Cette base accueille depuis 2000 des expositions d'art contemporain, puis, devient en 2020 le « Bassin des Lumières » avec des expositions d'art numérique (projections artistiques) tirant profit de l'obscurité à l'intérieur du bunker.

« Les occupations de friches correspondent à un manque cruel d'infrastructures culturelles, à un besoin de larges espaces pour appréhender l'art autrement, pour créer en toute liberté. Les friches dédiées à l'art naissent de « la dialectique du manque et du désir ». Manque d'espaces de travail, de salles de répétition, de lieu de stockage, de temps pour la création, désir de dépassement, de concrétisation d'un projet, de socialisation de l'œuvre, d'une autre urbanité »¹.

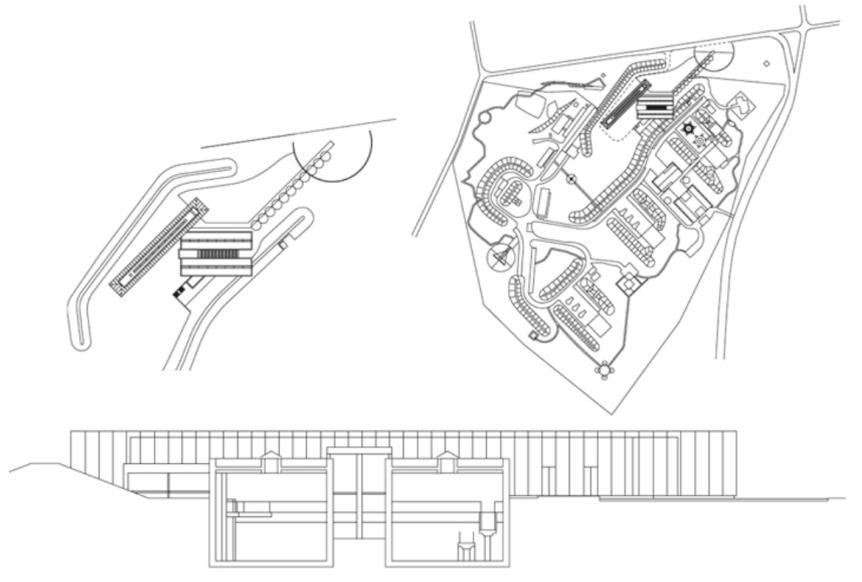
En Allemagne, deux musées se sont implantés sur l'ancienne base de missile de l'OTAN Raketenstation Hombroich : il s'agit de la Langen Foundation (30'000 visiteurs en 2016) et le Musée Insel Hombroich (80'000 visiteurs en 2023). Ces deux sites sont situés au milieu des champs, à l'écart des villes de Dusseldorf et de Cologne, comme l'est le site de Middelheim des villes de Fribourg et de Lausanne.



Vue satellite de la Langen Foundation à gauche et du Museum Insel Hombroich à droite.

Le musée de la Langen Foundation, près de Neuss en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne), est composé de plusieurs bâtiments de l'ancienne base et tire parti de la topographie artificielle et de l'évocation poétique de la base.

¹ Thorion, « Espaces en friche, des lieux dédiés à l'expérimentation et à la création culturelle », *Communication et organisation*, 26, 2005



© Langen Foundation.

Biodiversité pour remplacer la pauvreté environnementale actuelle

Une note d'expertise Biodiversité, réseaux écologiques a été réalisée par le bureau Ecoscan en 2023, dans le cadre de la mise à l'enquête publique du PAD « MAC Midde Art Center ». Celle-ci fournissait un point de situation actuel de ce site non cultivé, utilisé à des fins militaires au milieu de zones agricoles intensives.

La valeur écologique de la prairie qui constitue la majeure partie du site peut être considérée comme faible à moyenne.



Vue sur la prairie grasse du côté du cordon boisé (visible en arrière-plan).



Vue sur la prairie grasse, le radar est visible à l'arrière-plan

Extrait de la notice d'expertise, Ecoscan SA, 2023

Une valeur écologique moyenne à élevée est cependant relevée dans la zone de bunkers en raison de leur entretien moins intensif. Ces surfaces sont intéressantes en raison de la diversité des espèces, mais également comme habitat pour la faune, notamment les insectes. Cependant, le manque de structure et de zones refuges dans le paysage péjore ce constat.



Prairies extensives sur les bunkers



Détail de la végétation, le genêt ailé est visible à gauche.

Extrait de la notice d'expertise, Ecoscan SA, 2023

En ce qui concerne l'arborisation, le site est dépeuplé. On n'y recense que trois arbres isolés présentant néanmoins une valeur particulière en raison de leur taille et ampleur peu courantes. Ces arbres sont protégés en vertu de l'article 10 du règlement communal d'urbanisme (RCU).



Merisier dans la partie sud du site



Une des deux vieilles aubépines

Extrait de la notice d'expertise, Ecoscan SA, 2023

Ces particularités démontrent l'intérêt d'ouvrir le site à la population et de mettre en valeur son potentiel exploitable en renforçant les aspects environnementaux et écologiques.

4. Fiche de projet, rapport d'examen préalable : remarques de la Confédération

Suite aux remarques des associations, de la Commune de Torny et du rapport d'examen préalable de la Confédération du 24 octobre 2024, la Fondation Leschot a revu le projet Middel Art Center sur plusieurs points, de manière à se conformer en tout point aux exigences légales en matière d'aménagement du territoire. La présente étude de faisabilité vient ainsi non seulement mettre en lumière ces modifications, mais également apporter des réponses claires aux réserves formulées par la Confédération sur le projet.

Remarque de la Confédération

La fiche ne contient pas d'informations quant au programme du projet (fréquentation attendue, affectation des bâtiments existants et nouveaux, etc.).

Réponse

- > L'affectation en zone spéciale concerne 80'000 m² en suivant exactement l'emprise actuelle des installations militaires existantes. Une réévaluation du projet prévoit un périmètre restreint pour l'implantation des constructions avec un potentiel maximal de 6'000 m² de surface brute de plancher, le solde des surfaces affectées en zone spéciale sera dévolu aux espaces extérieurs, en particulier, au parc de sculptures.
- > L'expérience de visite proposée au MAC s'annonce comme une immersion unique combinant art contemporain, histoire militaire, paysage et nature. Elle offrira aux visiteurs, encouragés à utiliser des modes de transport doux, une perspective nouvelle sur l'art et son interaction avec l'environnement.
- > L'expérience s'organise autour :
 - d'un parc de sculptures dans un écrin de nature favorable à la biodiversité ;
 - d'une architecture militaire reconvertie, avec l'utilisation d'anciens bunkers et de plateformes de tir comme espaces d'exposition ;
 - d'une expérience contemplative permettant une interaction intime avec les œuvres d'art dans un environnement militaire et naturel unique ;
 - de nouveaux espaces qui offriront des possibilités d'exposition supplémentaires et proposeront une programmation culturelle variée et des services aux visiteurs ;
 - des espaces végétalisés permettant la découverte du panorama exceptionnel à 360°.
- > L'étude préalable du bureau THEMATIS, élaborée sur la base d'un benchmark et d'une évaluation du taux de captation du Middel Art Center (MAC), estime une fréquentation attendue de l'ordre de 14'000 visiteurs par année, soit une affluence moyenne inférieure à 300 visiteurs par semaine.

Remarque de la Confédération

Une étude de mobilité a par ailleurs été effectuée et conclut à la nécessité d'aménager une liaison de mobilité douce entre Middel et Torny-le-Grand, implantée sur des surfaces d'assolement (env. 1450 m²), ainsi que d'envisager d'augmenter la cadence des bus, apparemment insuffisante le week-end ; le dossier du PDC ne s'exprime par contre pas sur le transport individuel motorisé ni sur le stationnement et leurs emprises respectives.

Réponse

- > Comme on le verra plus en détail ci-après, la Fondation prévoit la création d'une liaison de mobilité douce au travers de son site qui pourra s'inscrire comme liaison entre Middel et Torny-le-Grand, telle que prévue dans le plan directeur régional de la Glâne.
- > Tel que présenté lors de l'enquête publique du plan d'aménagement de détail, le projet empiète sur les surfaces d'assolement (SDA), même si cet empiètement est restreint et se

limite au sud-ouest du site. L'empiètement est marginal et ne provoque aucun morcellement. Il pourra par ailleurs être évité lors de l'affinage du projet à l'avenir.

- > Le projet vise une répartition modale à terme de 60% TIM / 40% TP + modes doux. Cette répartition est plus favorable aux modes de transports alternatifs à la voiture que dans les projets muséaux équivalents. La Fondation souhaite encourager les visiteurs à privilégier d'autres moyens de transport en mettant en place les mesures d'accompagnement suffisantes, telles que les billets combinés MAC/transports publics, un parking payant, la connexion et la visibilité depuis la Route du Cœur (La Suisse à vélo, Suisse Mobile, itinéraire 99).
- > En termes de trafic individuel motorisé (TIM), les hypothèses de génération de trafic en lien avec la fréquentation estimée est inférieure à 50 véhicules par jour, ce qui représente une augmentation du trafic de 1,1% sur la Route de Romont. Par ailleurs, notons que la diminution de l'espace de la place d'arme pourrait générer une baisse du trafic militaire. En ce qui concerne le stationnement, le besoin est estimé à 33 places.

Remarque de la Confédération

Emprunter la voie de la planification en vue de réaliser un projet de construction hors de la zone à bâtir (zone spéciale au sens de l'article 18 LAT, comme envisagé) ne dispense pas fondamentalement les autorités chargées de la planification de respecter les mêmes exigences que pour l'application de l'article 24 LAT, à savoir vérifier si l'implantation est imposée par sa destination et effectuer une pesée complète des intérêts en présence.

Réponse

- > Le projet repose sur une volonté de mettre en valeur le site militaire de l'ancienne base de missiles de Middelsteden à travers l'art et de le rendre accessible à la population. Le projet souhaite mettre en évidence le lien fort entre le patrimoine artistique de la Fondation et l'histoire militaire du site. En effet, les œuvres de la Fondation se rapportent en partie à la période de la Guerre froide ou s'en inspire et résonnent avec le lieu. La base et ses bunkers fournissent par ailleurs un écrin pour exposer les œuvres et servir de canevas à la création de nouvelles œuvres. Du fait de son interdépendance manifeste avec le site, le projet ne saurait être localisé ailleurs, ce qui permet d'affirmer que son implantation est imposée par sa destination.
- > Conformément aux principes de la LAT, le projet inclut une prise en compte des enjeux de mobilité : desserte par les transports publics et intégration dans le réseau régional et local de liaisons de mobilité douce.
- > La Commune de Torny figure comme site construit d'importance régionale. Un objectif de sauvegarde 'a' concerne l'échappée dans l'environnement (EE III) de Middelsteden, dans le prolongement de laquelle se situe la base militaire. L'emplacement exceptionnel du site allié à cet objectif de sauvegarde rendent cruciale l'intégration paysagère du projet, ce qui a été pris en compte.
- > Le projet concerne un site dépourvu de valeur écologique. L'intention est d'organiser le centre d'art autour d'un parc de sculptures offrant des espaces renaturés et diversifiés, favorables à la biodiversité et à son essor sur le site.
- > Le site est exploité aujourd'hui par l'armée et continuera à l'être si le projet du MAC devait ne pas aboutir. Or, les incidences d'un musée d'art sur l'aménagement du territoire étant forcément moindres que celles engendrées par l'activités militaires actuelle (place d'exercices), le projet du MAC se conforme plus largement aux buts et principes de la LAT que l'exploitation militaire actuelle.
- > Bien que géré et financé par une fondation privée, le site sera ouvert au public, lui conférant indéniablement une vocation et une utilité publique. Les musées ayant un lien avec le militaire en Suisse, tel que le Fort de Chillon, présentent une fréquentation qui traduit un

intérêt certain de la population. A cet intérêt s'ajoutent les objectifs de mise en valeur et la renaturation du site conformes aux objectifs de l'aménagement du territoire.

Remarque de la Confédération

Comme le projet de musée vise effectivement à créer une petite zone d'affectation comprenant une composante constructive importante séparée du milieu bâti, il doit nécessairement remplir les exigences permettant de confirmer que son implantation est imposée par sa destination.

Réponse

- > Le site de la base militaire ne présente aucun usage agricole depuis plus d'un demi-siècle. Il s'agit d'un site militaire en activité, modelé par l'homme dont le sol et le sous-sol sont partiellement concernés par d'importantes installations et constructions : plateformes de lancement de missile, bunkers, cantonnements, liaisons de télécommunication, etc. Ces éléments en font un site « artificiel » qui devrait d'ores et déjà faire l'objet d'une affectation particulière (zone spéciale ou autre) s'il ne s'agissait pas d'une activité militaire.
- > Compte tenu du fait que le site et le projet de centre culturel et d'art contemporain forment un tout indivisible, il est à considérer que l'implantation du projet est imposée par sa destination. En effet, l'histoire du lieu et ses caractéristiques uniques en font l'emplacement incontestable du projet. Preuve en est l'ouverture de deux musées d'art moderne et oriental sur une ancienne base militaire de l'OTAN en Allemagne, la Langen Foundation et la Insel Hombroich Foundation, qui confirment l'intérêt et la viabilité de ce type projet. Situés à l'écart des villes de Düsseldorf et de Cologne, ces deux musées présentent à eux deux une affluence annuelle de plus de 100'000 visiteurs.

Remarque de la Confédération

De plus, aucun intérêt prépondérant ne doit s'y opposer. Sur ce point, l'ARE relève que la réalisation du projet pourrait induire des conflits avec d'importants buts et principes de l'aménagement du territoire : orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur (art. 1, al. 2, let. a^{bis}, LAT) ; créer un milieu bâti compact (art. 1, al. 2, let. b, LAT) ; préserver le paysage (art. 3, al. 2, LAT).

Réponse

- > Dans la mesure où le site est d'ores et déjà bâti et exploité par l'armée, et qu'il ne s'agit pas de la création d'une nouvelle zone dans un secteur cultivé ou utilisé à des fins agricoles, le premier principe de la LAT est respecté. Sans action de la Fondation, le site conserverait un usage militaire. Dans le cadre de ce projet, l'atteinte à la zone agricole n'est que théorique et les surfaces d'assolement marginalement impactées dans le projet soumis à l'enquête publique, seront épargnées lors de l'affinage.
- > En ce qui concerne la création d'un milieu bâti compact, le projet MAC concerne uniquement le haut de la colline sur laquelle est implantée l'actuelle base militaire. Les futures constructions à définir selon les évolutions futures du projet seront par ailleurs érigées sur des surfaces aujourd'hui dépourvues de valeur écologique et à proximité des aménagements et des constructions existants (cf. masterplan paysager).
- > En ce qui concerne la préservation du paysage, il s'agit d'un objectif principal du projet compte tenu de la qualité exceptionnelle du site, du panorama à 360° qu'il offre. En s'implantant sur un promontoire structurant pour le paysage local, le projet est élaboré de manière à assurer sa bonne intégration dans le paysage et à préserver les vues dégagées offertes depuis les villages avoisinants comme depuis le site lui-même. Pour ce faire, une attention particulière est portée à la limitation de la hauteur des constructions et des plantations.

- > La Fondation a à cœur de préserver et sauvegarder les aspects paysagers du site tout en apportant, sur les 80'000 m² du site, des composantes favorables à la biodiversité et à l'accueil et au maintien d'espèces végétales et animales.

Remarque de la Confédération

Si la recherche de solutions de desserte par les TP et la mobilité douce est bien sûr dans le cas précis à encourager, il est clair que le choix d'une implantation dans une zone à bâtir existante et déjà bien desservie par les transports publics serait nettement plus favorable à son accessibilité.

Réponse

- > Dans les zones à bâtir existantes et déjà bien desservies par les transports publics, aucun emplacement n'offre les caractéristiques indispensables à la réalisation de ce projet : c'est-à-dire un site artificialisé offrant la possibilité de valoriser des bâtiments militaires, de bâtir un musée et surtout de réaliser un vaste parc de sculptures renaturé.
- > On notera que le site disposera, grâce à la création d'un nouvel arrêt de bus sur le site, d'une qualité de desserte D, qui est conforme à la fiche T110 du plan directeur cantonal dans le cas de l'implantation d'équipements de tourisme et de loisirs.
- > Par ailleurs, la fréquentation visée ne nécessite pas davantage d'adaptations. Il est rappelé que des systèmes privés de navettes, même de navettes historiques par exemple pourraient être mises en place lors de visites plus nombreuses que l'usuel depuis les principaux axes existants.

Remarque de la Confédération

S'il n'est certes pas exclu de réutiliser des infrastructures existantes à des fins d'urbanisation, une telle utilisation doit toutefois être justifiée par des intérêts dont le poids s'avère *in fine* supérieur dans la pesée des intérêts y relative.

Réponse

- > La valorisation de la base de missiles à Middel par l'art est justifiée par les intérêts suivants :
 - utilisation d'un site exploité par l'armée, dépourvu aujourd'hui et à l'avenir d'une fonction agricole ;
 - préservation et sauvegarde du patrimoine historique et militaire de la Suisse ;
 - implantation d'un projet culturel d'envergure en Suisse romande, dans le canton de Fribourg et à l'écart des centres régionaux et locaux permettant de mettre en lumière une autre facette du territoire helvétique au cœur du Plateau ;
 - préservation du paysage par l'implantation discrète du projet dans un site emblématique construit qui domine son territoire et qui est visible depuis tous les alentours ;
 - promotion d'une offre permanente d'art contemporain dans le canton de Fribourg, berceau de l'artiste Jean Tinguely ;
 - valorisation et sauvegarde de la biodiversité sur un site plutôt stérile (financé par la Fondation) ;
 - catalyseur social au niveau local
- > Au contraire, le maintien d'une affectation militaire répond uniquement à des intérêts publics militaires et défensifs.

Remarques de la Confédération

Au vu des doutes importants quant à la compatibilité du projet MAC Middel avec les dispositions du droit fédéral en matière d'aménagement du territoire, l'ARE émet la plus grande réserve quant à la possibilité pour la Confédération d'approuver le projet tel que présenté.

Réponse

- > Les apports du projet sont multiples pour faire figure d'exemplarité dans le domaine de la reconversion d'anciens sites militaires en soutenant fortement les mobilités douces, la préservation du paysage, la renaturation et la sauvegarde la biodiversité. Le projet exercera également une influence positive sur le rayonnement du Canton de Fribourg dans les domaines culturels et touristiques grâce à l'émergence d'un lieu de référence en matière d'art contemporain.

Remarques de la Confédération

Pesée des intérêts complète justifiant la création d'une zone d'affectation isolée qui autorise la construction de bâtiments.

Réponse

- > Au vu de la nature du projet, et comme suggéré par la Confédération, une étude de faisabilité au sens de la fiche T110 Implantation d'équipements de tourisme et de loisirs a été engagée.
- > La présente étude de faisabilité expose la pesée des intérêts complète en mettant en évidence les potentiels du site, les qualités du projet et les intérêts de la valorisation par l'art et par le paysage. Elle fournit également les éléments visant à démontrer que le projet d'équipement de tourisme ou de loisirs répond à un intérêt économique réel et à une demande culturelle effective. Elle permet en particulier de déterminer le bassin de population concerné par ce projet justifiant l'implantation choisie, de démontrer que le projet peut être financé et qu'il est économiquement viable et enfin de déterminer l'impact sur les différents domaines sectoriels (structure économique, agriculture, environnement, forêt, nature et paysage, transports) et proposer des mesures concrètes en vue de résoudre les éventuels conflits ou problèmes.

Remarques de la Confédération

Présenter des variantes d'optimisation sur l'utilisation des surfaces d'assolement ainsi que l'expression d'une réelle pesée des intérêts conforme au droit fédéral effectuée par le canton, en tant qu'autorité d'adoption du PDC.

Réponse

- > La partie concernée par les SDA est aujourd'hui exploitée par l'armée et n'est pas cultivée.
- > Ceci étant, le chemin de mobilité douce prévu au travers des SDA sera adapté pour éviter tout empiètement.

5. Une opportunité exceptionnelle

La singularité du site, sa force et son attrait naturel unique ont clairement inspiré la création du projet de centre culturel et d'art contemporain à Midde. Il représente une opportunité unique et exceptionnelle de valoriser le site et de l'ouvrir au public.

La Fondation Leschot, détentrice d'une importante collection d'œuvres contemporaines de l'époque de l'Après-guerre, y a vu l'écrin parfait pour sa collection d'art. L'intérêt du site était d'autant plus grand qu'il dispose de généreux espaces extérieurs, adaptés pour l'installation d'un parc de sculptures. C'est ainsi que la fondation et le Canton de Fribourg ont abordé conjointement la Confédération en vue d'acquérir une partie des terrains pour la création du centre culturel et d'art contemporain. Les négociations ont abouti à une convention cédant l'une des deux batteries miroir au canton, puis à la fondation. Il s'agit de « la batterie miroir sud », d'une surface d'environ 80'000 m². La validité de la convention est conditionnée à l'approbation d'une « zone musée » dans la planification communale. Dans l'intervalle, et tant que le site ne trouve pas d'affectation alternative, l'armée y poursuit ses activités (sans lien avec la fonction initiale de base de missiles). Par la suite, l'armée exploitera uniquement le « miroir nord », qui est équipé et peut être utilisé à des fins d'exercices.

Depuis le début des années 2000, et la reconnaissance d'une évolution du contexte géopolitique international, on questionne le maintien de certaines infrastructures militaires compte tenu de leur désuétude et de leur faible capacité d'adaptation aux besoins militaires d'une armée qui se professionnalise. De nombreux exemples de requalifications d'ouvrages militaires délaissés existent. Ces reconversions répondent souvent à des enjeux d'utilisation rationnelle du sol (reconversion de friche militaire en quartier urbain mixte : Caserne de Bonne à Grenoble reconvertie en écoquartier 2005-2010). D'autres projets relèvent d'objectifs patrimoniaux et culturels : le Fort de Chillon (42'300 visiteurs annuels en 2024), les musées Kröller-Müller au Pays-Bas (275'000 visiteurs annuels en 2023) et Insel Hombroich en Allemagne (80'000 visiteurs annuels en 2023).

C'est dire si le projet du MAC, porté par la Fondation Leschot, est une opportunité unique d'ouvrir ce site à la population et d'offrir une réaffectation de qualité aux ouvrages militaires existants.

5.1 L'implantation

L'affectation d'une zone spéciale sur le site militaire de Middelsteden peut soulever la question de la création d'une zone autorisant des constructions hors des zones à bâtir et à l'écart des sites bâtis existants. Sans reprendre l'argumentaire présentant le site militaire comme un site artificiel, sans qualités agricoles particulières, il convient ici de noter que le projet de la Fondation Leschet consiste en la création d'un centre d'art contemporain sur un secteur de 80'000 m². Ce centre valorisera des constructions existantes atypiques et créera un parc pouvant accueillir des sculptures sur plus de 90% de la surface du terrain. L'impact du projet est par conséquent surtout d'ordre naturel et paysager.

Dans la mesure où le projet vise à la mise en valeur historique du site et sa renaturation, aucune démolition ne devrait intervenir sauf, éventuellement, de manière marginale afin de garantir une meilleure intégration paysagère du projet. Quant aux constructions nouvelles, elles seront d'ampleur restreinte par rapport à la requalification du non-bâti, avec un objectif maximal à terme de 6'000 m² de surface brute de plancher.

C'est dire si l'impact du projet MAC sur le paysage sera tout à fait réduit et positif au niveau de la biodiversité.

Localisation imposée par la destination

La volonté de valoriser le site de Middelsteden génère de nombreuses questions, notamment vis-à-vis de la conformité du projet à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC).

La localisation du projet du MAC est manifestement imposée par sa destination dans la mesure où sa raison d'être est la mise en valeur de l'ancien site militaire à Middelsteden par les œuvres d'art contemporaines détenues par la Fondation Leschet. Le projet, porté par cette fondation, n'est en effet cohérent que sur ce site particulier, qui présente une portée historique indéniable, un héritage militaire incontestable et un panorama exceptionnel à 360° sur le paysage suisse.

Par ailleurs, le choix de ce site ne se heurte pas aux qualités des sols ou de la biodiversité. En effet, comme a pu le démontrer la notice d'expertise du bureau ECOSCAN, le projet du MAC est prévu sur un terrain militaire aménagé, modelé pour répondre aux besoins de la base de lancement de missiles et dont le sol et le sous-sol sont également altérés par la présence de plateformes de tir, de bunkers et de liaisons de télécommunication, de sorte qu'avec le projet, les qualités naturelles et paysagères du site n'en seront pas altérées. Au contraire, il permettra une revalorisation à de nombreux niveaux : tant pour la biodiversité, la flore locale et la faune que pour les villages voisins, pour la région et pour le canton.

Cette interaction indivisible entre le site et le projet apporte au MAC la justification suffisante pour confirmer un besoin spécifique d'affectation hors de la zone à bâtir au sens de l'art. 18 LAT, qui respecte les buts et principes de l'aménagement du territoire dans la mesure où les intérêts de la culture, du tourisme et de la réaffectation réfléchie des sites militaires l'emportent sur ceux de l'agriculture, de la protection du paysage, de l'obligation d'utiliser le sol de façon mesurée et de préserver les surfaces d'assolement. Cela est d'autant plus vrai que le projet ne favorise pas la dispersion des constructions, mais prévoit uniquement l'agrandissement minime d'un secteur déjà construit, en continuité avec des bâtiments et installations militaires existants.

Une activité militaire qui perdure

Il convient de noter que, si le projet MAC ne voyait pas le jour et que la Confédération devait garder la maîtrise foncière du site, un retour à une affectation agricole serait très improbable compte tenu de son utilisation par l'armée de manière ininterrompue depuis les années 60 (bien que les activités aient évolué), de l'augmentation de l'activité militaire sur le site, des opportunités pour l'armée de pouvoir disposer de ce site et des frais de démantèlement très conséquents.

Radar MALS +

L'installation du radar sur le site a fait l'objet d'un article de presse en mai 2012 qui abordait la question d'une recherche d'alternative d'implantation pour un tel radar. Les conclusions vantaient également les qualités indéniables du site de Torny-le-Grand :

« Mais pourquoi avoir choisi Torny plutôt que le Gibloux ou le Vully ? "Le site de Torny est idéal à plus d'un titre, a relevé Benoît Studemann [commandant de la base aérienne de Payerne]. Il est déjà propriété de la Confédération, il est déjà exploité pour la conduite des drones, il n'est pas protégé au niveau du paysage, il n'est pas en zone forêt et ne nécessite pas de défrichement". De plus, situé à 9 km de Payerne et à une altitude de 732 mètres, il offre une visibilité exceptionnelle. "On peut voir jusqu'à Genève, ajoute le commandant de la place d'arme. Combiné avec l'installation d'Emmen, il permettra de surveiller les deux tiers du plateau suisse". » *La Gruyère, « Radar militaire pour veiller sur les avions », Sophie Roulin, 23 mai 2012.*

La justification de l'implantation du radar sur ce site recourait aux mêmes arguments que ceux présentés aujourd'hui par la Fondation. Par ailleurs, prévoir le projet MAC sur ce site, à proximité des installations de l'armée, équipées et entretenues, poursuit un objectif de compacité et d'utilisation rationnelle du sol.

5.2 Le projet muséal

Le terrain militaire de Middel s'est imposé au porteur de projet puisque la juxtaposition d'œuvres d'art contemporain de l'époque d'Après-guerre s'accorde naturellement avec l'architecture militaire. Ce site, au caractère insolite, marqué par des bunkers bruts et impressionnants ainsi que par une vue à 360°, va permettre de créer un parcours muséal original, stimulant et immersif. L'expérience de visite proposée au MAC s'annonce comme une immersion unique combinant art contemporain, histoire militaire et nature. Elle offrira aux visiteurs, encouragés à utiliser des modes de transport doux, une perspective nouvelle sur l'art et son interaction avec l'environnement.

Les éléments principaux de cette expérience seront :

Un parc de sculptures : dans un cadre renaturé, les visiteurs pourront découvrir progressivement des œuvres d'artistes de renommée internationale qui dialoguent avec le paysage et l'histoire unique du lieu.

Une architecture militaire reconvertie : l'utilisation d'anciens bunkers militaires désaffectés comme espaces d'exposition créera un contraste saisissant ainsi qu'une complémentarité nécessaire entre l'art contemporain et l'histoire du site. Cette juxtaposition unique permettra aux visiteurs de réfléchir sur les liens entre l'art, l'histoire et la transformation des espaces.

Le projet muséal éclaire d'un nouveau regard le caractère sculptural des bunkers tout comme le site en général.

La base de Middel a conservé toute l'infrastructure bâtie : les bunkers, les plateaux, le poste de commandement. Un missile Bloodhound est maintenu et marque symboliquement l'entrée du site. Il sera rejoint par un « Mirage » (acquis par la fondation) dont l'exploitation par les Forces aériennes suisses est parfaitement contemporaine à celle des missiles Bloodhound (1964-1999).



Mirage III / 1197.ch/historique-avions-militaires-suisse



Missile Bloodhound BL 64

Une expérience contemplative : le MAC offrira une expérience de visite calme et contemplative, permettant une interaction intime avec les œuvres d'art dans un environnement militaire unique, préservé et enchanteur.

De nouveaux espaces : la construction de nouveaux bâtiments est prévue sur une surface brute de plancher n'excédant pas les 6'000m². Ces nouveaux espaces offriront des possibilités d'exposition supplémentaires, afin de proposer une programmation culturelle variée. Ils seront de surfaces limitées et seront construits progressivement en fonction des besoins évolutifs du MAC et de l'évolution de sa fréquentation.

La création d'espaces végétalisés et l'installation de sculptures monumentales invitera les visiteurs à la redécouverte d'un panorama exceptionnel à 360°.

5.3 La cohérence entre la collection et le site

Au cœur de l'ancienne base militaire de lancement de missiles héritée de la Guerre froide, la collection d'œuvres contemporaines de la Fondation Leschot propose un dialogue entre mémoire, espace et création. Ce lieu porte encore les traces visibles et invisibles d'une époque de division, de tension idéologique et de confrontation technologique. En investissant ce site, les œuvres ne s'y installent pas comme dans un simple décor : elles ravivent la mémoire et alimentent les récits.

Artistes directement influencés par la Guerre froide ou son iconographie (USA vs URSS)

Certaines œuvres abordent la question du pouvoir, des représentations médiatiques et de l'esthétique de l'autorité. Elles dénoncent la violence symbolique d'un monde formaté par la compétition idéologique, où l'image devient instrument de propagande ou de contrôle (*Robert Longo, Raymond Pettibon, Richard Serra*).

Artistes minimalistes/conceptuels influencés par le climat idéologique de la Guerre froide

À l'écart du discours figuratif dominant à l'Est, l'abstraction devient, à l'Ouest comme ailleurs, un langage de rupture ou d'émancipation. Les stratégies plastiques des artistes expriment une volonté d'autonomie vis-à-vis des récits idéologiques dominants (*Sol LeWitt, Aurelie Nemours, James Welling*).

Artistes allemands et européens héritiers de la division Est/Ouest

Certaines œuvres traduisent le trouble identitaire, les frontières intérieures et la fragmentation mentale héritée d'une Europe divisée. L'esthétique de la coupure, du flou ou de la répétition traduit une forme de dissociation entre perception et réalité, mémoire individuelle et mémoire collective (*Tatjana Doll, Eberhard Havekost, Johannes Kahrs, Silvia Bächli, Katia Strunz*).

Artistes post-soviétiques ou post-bloc de l'Est

Des artistes issus ou marqués par l'Europe de l'Est abordent la chute des idéologies, la réappropriation de l'histoire ou les vestiges de la propagande. Dans leur œuvre, le souvenir des régimes autoritaires est souvent fragmenté, chargé de dérision ou de mélancolie. Elle parle d'un après, d'un monde désorienté, de territoires symboliques à reconstruire (*Wilhelm Sasnal, Erik van Lieshout*).

Artistes du monumental et du politique implicite

Certaines œuvres dialoguent physiquement avec l'architecture militaire du lieu. Sculptures massives, matériaux industriels, structures brutes : elles réactivent la mémoire physique du site – celle des bunkers, des barrières, des machines. Leurs formes évoquent autant la puissance que la ruine, dans un jeu de tension entre construction et effondrement (*Tony Cragg, Richard Deacon, Olaf Holzapfel, Marianne Vitale*).

Artistes travaillant sur la mémoire et l'image

En jouant avec la lumière, la photographie ou l'instabilité de la vision, certaines œuvres interrogent notre rapport à la réalité. Elles rendent visibles les mécanismes de surveillance, de mémoire ou de fiction qui façonnent notre perception (*Balthasar Burkhard, Olafur Eliasson, James Welling*).

Présentée sur un site militaire à l'histoire unique, cette collection ne se contente pas d'évoquer la Guerre froide : elle entre en friction avec les murs, les sols, l'atmosphère même du lieu. Elle en révèle l'histoire, et propose un espace où l'art devient outil d'interrogation, de mémoire et de transformation. Plus qu'un commentaire historique, il s'agit ici d'un acte de réappropriation : transformer un espace de défense en lieu de pensée, un lieu de surveillance en terrain d'ouverture.

5.4 Le projet biodiversifié - paysagé

Le parc de sculptures monumental est la pièce maîtresse du projet du MAC. Les œuvres d'artistes de renommée internationale dialoguent avec le paysage, et s'offrent aux visiteurs au détour de cheminements qui circulent entre les prairies et les jardins servant de réserve de biodiversité. Quelques arbres haute-tige sont ajoutés au projet de parc afin de ponctuer le parcours. Cependant leur nombre reste limité afin de ne pas modifier le profil de la colline, constitutif de l'identité du site, et pour ne pas obstruer le panorama à 360° qui est actuellement l'un des points forts du site.

Inspirée par de nombreux projets alliant art, patrimoine et biodiversité, la Fondation souhaite favoriser un traitement différencié des différents espaces du parc, afin de faire du MAC un refuge pour la faune et la flore.

Ici, la base sous-marine de Saint Nazaire est un exemple instructif de ce que peut apporter un traitement paysager en termes de biodiversité. L'architecte-paysagiste Gilles Clément y propose son « Jardin du tiers-paysage ». Il fournit la structure que la flore et la faune locale colonise.



Base sous-marine Saint-Nazaire, Le Jardin du tiers-paysage, Gilles Clément 2009-2012

Un autre exemple est celui du Cercle immense de la Saline Royale d'Arc et Senans, où l'œuvre de l'architecte Claude Nicolas Ledoux a été prolongée par un demi-cercle de jardins et de traitement paysager. Le Cercle immense est composé de 30 jardins sur 13 hectares qui s'inspirent du travail du paysagiste Gilles Clément. Les jardiniers observent et accompagnent la nature, plutôt que de chercher à la domestiquer, pour favoriser la biodiversité. Ce projet a une portée architecturale et artistique indéniable bien qu'il intervienne exclusivement sur le paysage. Le visiteur est entièrement libre dans son parcours de visite, entre des chemins directs et d'autres invitations à la dérive au cœur des différents jardins.



Vue aérienne du Cercle immense à la Saline Royale, Arc-et-Senans, 2024

Dans ce projet comme au MAC, la permanence de la lecture du site dans son ensemble est primordiale et requiert un traitement paysager de faible hauteur.



Vue depuis des installations de faible hauteur à l'intérieur du parc qui permettent de lire le site dans son ensemble.



© Balthasar Burkhard in „Bases de missiles BL-64 – MIDDES“

Moodboard

Le *moodboard* intégré à l'étude du bureau THEMATIS, fournit des représentations illustrant la forme que pourrait prendre le projet du MAC, notamment les espaces extérieurs. Ce document s'articule autour d'éléments permettant une expérience contemplative (installations légères ouvertes sur le grand paysage), la création d'un site renaturé et biodiversifié (parcours organiques, plans d'eau, création de petits espaces différenciés, petits observatoires et abris, etc.), et l'organisation d'activités pédagogiques et de médiation culturelle notamment à destination des enfants.

Moodboard - un site renaturé et biodiversifié



Extrait du Moodboard, p. 17 de l'étude préalable de faisabilité du bureau THEMATIS

Masterplan paysager

Le *masterplan* a été développé par les architectes paysagistes MG associés. Ce *masterplan* met en évidence la faible emprise du bâti par rapport aux espaces paysagers du parc de sculptures. La structure du plan repose sur les espaces de circulation et les places existantes. Dans les interstices de cette structure rigide et héritée du passé, des cheminements plus légers et organiques créent une promenade et des opportunités de dérive et de contemplation ponctuées des sculptures exposées en extérieur du MAC.

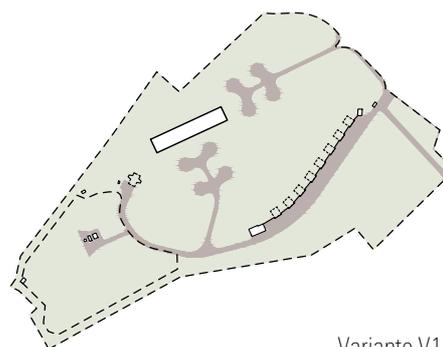
Le masterplan se compose de divers éléments faisant référence au passé militaire du site et à des jalons historiques de la Suisse. Une tranchée de percolation (noue paysagère de rétention) est prévue dans le pourtour du site et matérialise la limite est du site, à l'interface avec la base miroir nord et la Route de Romont. Cet élément, au-delà de son évocation militaire défensive, génère des biotopes humides au sein du parc du MAC.

Le projet prévoit plusieurs dispositifs de réemploi des matériaux issus du chantier : création de monticules de terre pour diversifier les milieux. Un jardin potager, qualifié de « jardin de l'autosuffisance » en référence au plan Wahlen s'inscrit également dans le périmètre.

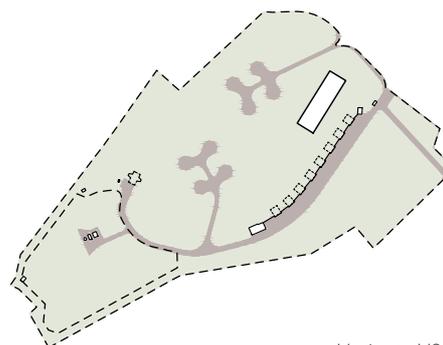
Enfin, une place de jeux est prévue à l'extrémité sud-ouest du site en direction de Middel. Elle s'intègre sur le cheminement piéton qui relie le site au village et est à destination des habitants.

> Variantes d'implantation de la nouvelle construction

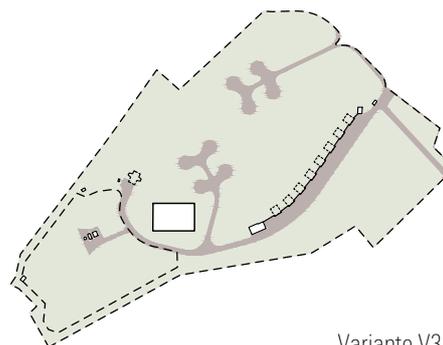
Le Masterplan paysager se base sur la variante V1 d'implantation de la nouvelle construction.



Variante V1



Variante V2



Variante V3



Dernières les Doultes

	Prairie maigre		Cheminement piéton
	Pré fauché		Arrêt de bus
	Biotope humide		Parking TIM payant
	Tranchée de percolation		Parking à vélos
	Végétation arbustive		Information - entrée
	Murgier		Panorama
	Tronc écorcé		Potager
	Gravier gras		Café
	Enrobé existant		Place de jeux
	Mât à nichoirs		Place de pique-nique
	Equipement militaire		Favorable aux oiseaux
	Oeuvre d'art - sculpture		Favorable aux insectes
			Favorable aux batraciens

MG associés sàrl architectes paysagistes

5.5 L'accessibilité

L'étude de l'accessibilité actuelle du site met en évidence un fort potentiel d'amélioration à tous les niveaux : transports publics, mobilités douces et transports individuels motorisés. Le projet du MAC veillera à s'insérer dans le réseau écotouristique régional en proposant pour cela des itinéraires de mobilité alternatifs et complémentaires de l'offre existante.

La localisation du site du MAC à distance des pôles touristiques cantonaux et régionaux soulève néanmoins de nombreuses interrogations notamment sur la capacité du projet à minimiser le recours aux transports individuels pour accéder au site.

Face à ces problématiques d'accessibilité que le projet aborde en prévoyant notamment la création d'un nouvel arrêt de bus sur le site, des objectifs concrets sont poursuivis par la fondation, afin de minimiser le recours au transport individuel motorisé et de favoriser le recours aux modes doux et aux transports publics pour accéder au MAC.

Transports publics



Analyse de la desserte en transports publics

Deux lignes circulent à proximité du site (lignes 460 et 462 de CarPostal). Elles passent par la Route de Romont et desservent les villages de Middel et Torny-le-Grand. Étant donnée la cadence des bus, les villages desservis présentent un niveau de desserte D, ce qui est conforme à la fiche T110.

Les réflexions de renforcement de l'offre en transports publics sont en cours et sont incluses dans le plan directeur régional de la Glâne. Il s'agit notamment d'augmenter la cadence des bus transitant par la Route de Romont, principalement le weekend, et de greffer, sur la ligne existante, un nouvel arrêt de bus sur le site à mi-parcours entre les villages de Middel et de Torny-le-Grand, pour desservir le site du MAC. La réalisation de cet arrêt est financé par la fondation.

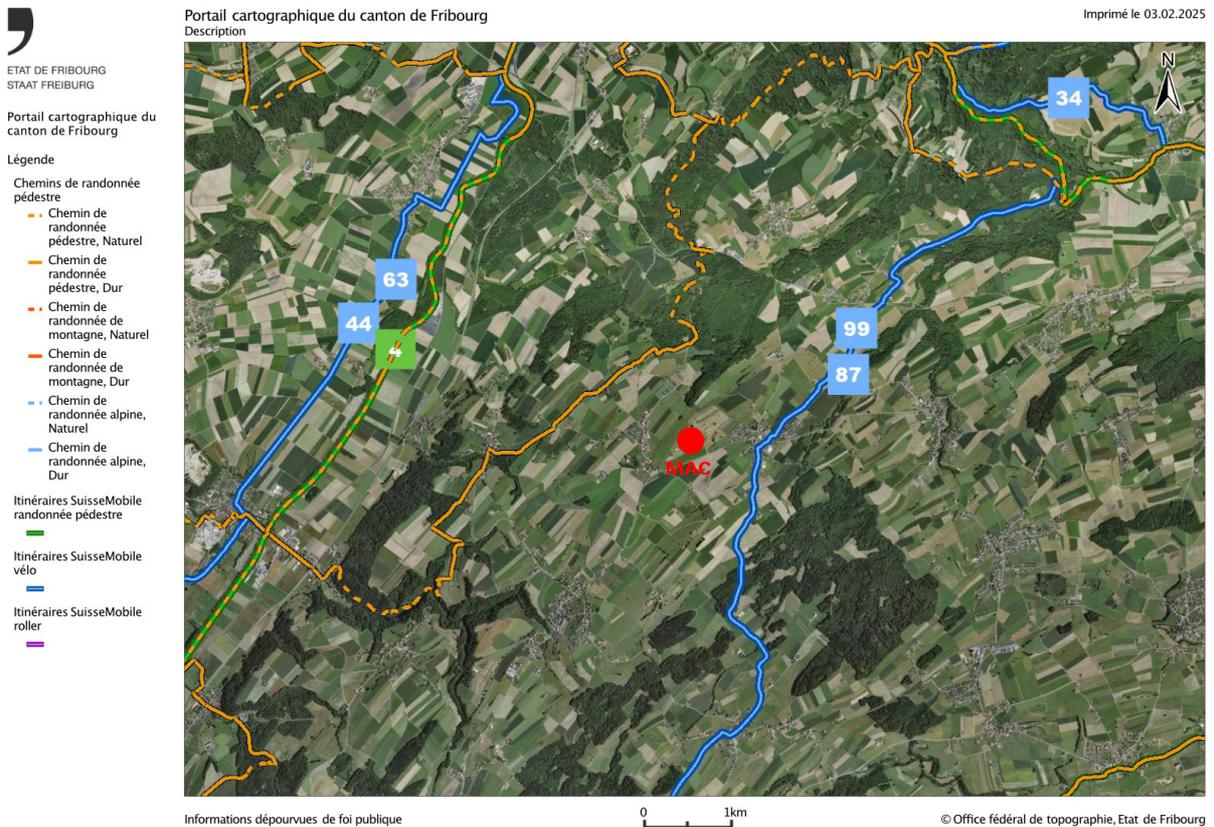


Desserte existante et future en transports publics

Extrait de l'étude de mobilité annexée à l'étude de faisabilité

Mobilités douces

Le territoire de la commune de Torny est traversé par un chemin de randonnée pédestre (Torny-le-Petit) et par plusieurs itinéraires Suisse Mobile à vélo (Torny-le-Grand), qui participent au maillage des mobilités douces à l'échelle cantonale. Le réseau cyclable fribourgeois est par ailleurs composé de trois niveaux. A Torny, un itinéraire de niveau 3 (importance locale) emprunte la route de Romont et longe le site du MAC. L'existence de ce tracé est bénéfique au projet qui pourra profiter de ces aménagements.



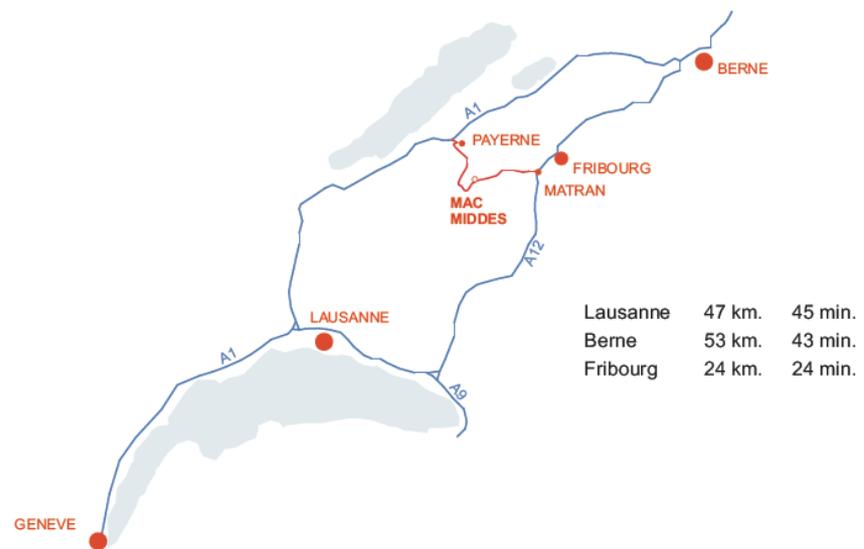
Transports individuels motorisés

A l'échelle régionale, le site est idéalement situé à équidistance (une dizaine de kilomètres) de l'autoroute A1 et de l'autoroute A12.

L'accès au site se fait actuellement par la Route de Romont. Les accès au site existent et empruntent les cheminements utilisés par l'armée.

La fréquentation d'environ 14'000 visiteurs annuels, estimée par l'étude de marché, reportée à la semaine, présente un chiffre assez peu important de visiteurs : 300 visiteurs hebdomadaires. L'étude de mobilité a considéré une fréquentation hebdomadaire de 388 visiteurs pendant 36 semaines d'ouverture du musée. Il en résulte une offre en stationnement requise lors d'une exploitation normale de 33 places. Celles-ci pourront être aménagées sur le secteur bitumé existant situé devant les bunkers près de l'accès au site depuis la Route de Romont. Pour répondre aux pics de fréquentation, l'offre sera plafonnée à 48 places (correspondant aux besoins définis par la norme VSS).

Le stationnement sera payant et l'aménagement des places sera prioritairement réalisé sur des surfaces déjà aménagées et autant que possible accompagné de végétalisation et/ou plantation, sous réserve des possibilités d'infiltration permises par le secteur Au de protection des eaux.



Analyse de la desserte routière

5.6 La viabilité économique

Le projet MAC Middel Art Center est entièrement porté par la Fondation Leschot. Il s'agit d'un projet viable et pérenne pour lequel les études de marché et les plans financiers prévisionnels sont réalistes et équilibrés. L'étude de marché et le business plan d'exploitation, réalisés par le bureau THEMATIS, figurent en annexe de la présente étude de faisabilité.

- > L'étude de marché envisage une fréquentation maximale du MAC de 17'629 visiteurs par année. Cette étude a été réalisée par comparaison de projets de centre d'art offrant une programmation ou une localisation similaire à celles du futur MAC. Des prévisions plus réalistes quant à la fréquentation initiale du site donnent un chiffre compris entre 12'500 et 14'000 visiteurs annuels.
- > Le plan financier compte un investissement initial de 15'930'000,- CHF. Ce montant initial englobe également tous les aménagements intérieurs indispensables au fonctionnement du MAC.

- > Le business plan d'exploitation à 6 ans du Middel Art Center met en évidence que l'équilibre financier est atteint dès la 3^e année. Dans cette perspective, il est tout de même important d'engager un effort de commercialisation dès l'ouverture, d'optimiser les recettes annexes, d'organiser des expositions temporaires de manière à maximiser l'attractivité, et prévoir un pilotage rigoureux des charges en fonction de la fréquentation. Néanmoins, si ces recettes contribuent à l'équilibre global, leur atteinte n'est pas une condition de viabilité du projet : la fondation assume le risque économique et couvrira toujours les éventuelles pertes d'exploitation sans recours à des financements publics.
- > Le développement du MAC assorti d'une boutique et d'un café génère des retombées économiques importantes, détaillées dans l'étude jointe.
Les retombées économiques directes générées par l'exploitation du site et les ventes additionnelles s'élèvent la première année à près de 477'000,- CHF.
Les retombées directes liées aux dépenses d'investissement pour la construction (de près de 16 millions de francs-suisse) profitent aux entreprises régionales pour plus de 6 millions (40% de l'investissement total), cantonales pour plus de 6 millions (40% de l'investissement total) et nationales pour plus de 3 millions (20% de l'investissement total).
Les retombées indirectes générées par les dépenses des excursionnistes et des touristes dans la région s'élèveront annuellement à plus d'un million de francs-suisse.

6. Pesée des intérêts

6.1 Détermination des enjeux en présence

Dans le cadre de l'examen du projet et conformément aux principes de l'art. 3 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de l'art. 6 de la loi cantonale fribourgeoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), plusieurs intérêts publics et privés doivent être identifiés et pris en considération pour effectuer une pesée des intérêts complète relative au projet du MAC à Middel. Les principaux intérêts relevés sont les suivants :

> Défense nationale

S'agissant d'un site actuellement exploité par l'armée, la prise en compte des besoins de la défense peut imposer certaines restrictions d'utilisation du territoire ou certaines contraintes spécifiques, dans l'optique d'assurer la sécurité et la disponibilité d'infrastructures stratégiques.

> Protection du paysage et insertion paysagère

La préservation des qualités esthétiques et écologiques du paysage constitue un intérêt public majeur (art. 3 LAT), impliquant une attention particulière. Toute modification du profil actuel du site doit être soigneusement évaluée.

> Séparation du territoire bâti et non bâti et utilisation mesurée du sol

Ce principe vise à prévenir l'étalement urbain et à concentrer les constructions dans les zones appropriées (art. 15 LAT), afin de garantir une gestion rationnelle du sol et la protection des espaces ouverts. Au vu de son affectation, le site est situé hors zone à bâtir, il ne s'agit cependant pas d'un terrain agricole, naturel ou forestier, mais bien d'un site bâti et artificialisé.

> Base de la vie et renaturation

La protection et, le cas échéant, la restauration des milieux naturels contribuent au maintien de la biodiversité, à la régulation des cycles de l'eau et à la qualité du cadre de vie. Cet enjeu existe pour un site aujourd'hui globalement dépourvu de qualités environnementales.

> Approvisionnement et auto-consommation

Développer un site à l'écart de la zone à bâtir met en exergue les intérêts économiques et écologiques qui peuvent se traduire par l'implantation d'activités ou d'installations visant à renforcer l'autonomie énergétique ou alimentaire du site.

> Préservation du patrimoine culturel et historique

La sauvegarde des bâtiments, des ouvrages et des sites présentant une valeur historique, culturelle ou militaire constitue un intérêt public majeur. Cette protection vise à conserver la mémoire collective, à préserver l'authenticité des lieux et à maintenir la cohérence patrimoniale du territoire. La présence d'éléments relevant du patrimoine militaire requiert une attention particulière en vue de leur conservation et de leur mise en valeur dans le respect de leur caractère spécifique.

> Intérêt culturel

La création d'un centre culturel et d'art contemporain contribue au développement territorial et au rayonnement régional. La valorisation du site à des fins culturelles favorise l'attractivité touristique, le dynamisme économique local et l'accès de la population à des contenus historiques et éducatifs. Cet intérêt participe ainsi à la diversification des fonctions du territoire, au développement d'une offre culturelle complémentaire dans une région qui en est peu pourvue et à la consolidation d'une identité régionale forte.

> Accessibilité et mobilité

La mise en valeur du site implique la prise en compte de l'accessibilité pour tous les publics. Cet enjeu comprend le développement et l'aménagement d'infrastructures adaptées (accès piétonniers, itinéraires cyclistes, stationnements, transports publics), afin de garantir une

desserte adéquate. L'accessibilité participe également aux principes d'égalité des chances et de cohésion sociale.

> Promotion de la mobilité douce

La promotion de la mobilité douce, par le maintien ou la création d'itinéraires cyclistes et piétons, participe à la qualité de vie, à la réduction des nuisances et à l'accessibilité des sites. Le site de Middelstede est propice à s'intégrer au cœur d'un réseau d'itinéraires existants.

> Dangers naturels, sites pollués et rayonnements non ionisants

La prévention des risques est un impératif de sécurité publique, qui doit être analysée compte tenu de l'histoire du site.

> Protection des eaux souterraines et épuration des eaux

La sauvegarde de la qualité des ressources en eau impose des contraintes spécifiques sur l'implantation et l'exploitation de certaines activités.

> Intérêts privés de la Fondation

Afin de valoriser son patrimoine, la Fondation Leschot souhaite développer un projet présentant un certain intérêt public et compatible avec ses objectifs privés d'utilité publique.

6.2 Appréciation des intérêts relatifs au MAC Middelstede

L'appréciation et la pondération des intérêts en présence doit tenir compte des objectifs supérieurs de l'aménagement du territoire, des exigences légales en matière de protection de l'environnement, de la sécurité publique, de l'économie et du développement harmonieux du territoire. La pondération consiste à confronter les intérêts identifiés et à déterminer, au regard des circonstances concrètes du projet et du site concerné, quels intérêts doivent être privilégiés ou conciliés.

Défense nationale

Le projet du MAC doit se réaliser sur un site cédé par l'armée suisse. La réduction des surfaces disponibles pour les exercices militaires ne doit pas aller à l'encontre du fonctionnement optimal à l'échelle régionale. La préservation de cet intérêt revient cependant à l'armée elle-même qui doit en avoir évalué les risques. La Convention ayant été prolongée pour 10 années supplémentaires dès 2024, on peut juger que cet intérêt révèle une importance assez faible.

Protection du paysage et insertion paysagère

> Empiètement sur les surfaces d'assolement

Le PAD « MAC Middelstede Art Center » mis à l'enquête publique prévoyait une emprise réduite et marginale sur les SDA du site. Toutefois, au vu des remarques consécutives à cette enquête publique ainsi qu'à l'enquête préalable de la révision de la fiche P0803, la fondation va revoir son projet pour éviter tout empiètement sur les SDA. En effet, compte tenu de la faible emprise des SDA sur le site, une alternative d'aménagement pourra facilement être proposée, afin que le chemin de mobilité douce prévu initialement au travers des SDA évite ce secteur. Par la modification du projet, sous réserve d'éviter toute atteinte aux SDA, cet intérêt sera supprimé.

> Protection du patrimoine et insertion paysagère

Les villages de Torny-le-Petit, Torny-le-Grand et Middel figurent à l'inventaire des sites bâtis à protéger, d'importance régionale, et le site se situe dans le prolongement de l'échappée dans l'environnement (EE III) de Middel, présentant un objectif de sauvegarde 'a'.

L'intégration dans le paysage étant une condition obligatoire à la réalisation du projet, la Fondation Leschot veut préserver le site et son panorama ainsi que les vues depuis les villages. Toutes les interventions sur le site auront une faible hauteur, compatible avec ces exigences. Ces objectifs sont également cohérents avec les prescriptions de l'ordonnance sur les rayonnements non ionisant (ORNI) requises par la présence du radar MALS + à proximité immédiate du site du MAC. Ces éléments, déjà présents dans le PAD, ont justifié l'établissement d'une hauteur maximale des constructions de 12,50 mètres.

Séparation du territoire bâti et non bâti et utilisation mesurée du sol

En accord avec les principes d'insertion paysagère et de compacité du milieu bâti, les objectifs annoncés de constructibilité du site ont été revus afin d'être plus cohérents avec la vision à long terme du projet. Le projet s'oriente vers une éventuelle réalisation par étape, débutant avec une construction nouvelle occupant 1% de la surface du site (800 m²), pour atteindre à terme, une surface brute de plancher totale de 6'000 m², sous réserve de l'attractivité et du rayonnement du MAC.

En plus de se développer sur un site artificiel, sans qualités agricoles particulières, le projet prévoit d'utiliser les constructions existantes et de limiter l'emprise des nouvelles constructions. Ces éléments vont dans le sens d'une utilisation rationnelle du sol, comme l'est également le principe de localisation imposée par la destination.

Base de la vie et renaturation

Le parc de sculptures est la composante principale du projet. Les objectifs paysagers démontrés par l'intermédiaire du masterplan soutiennent le développement de la biodiversité sur le site. Ainsi, au-delà d'être un repère dans le paysage, la colline deviendra un refuge pour la faune et la flore ainsi qu'un lieu de délasserment renaturé pour la population.

Approvisionnement et auto-consommation

Certains dispositifs prévus par le projet vont dans le sens d'une gestion durable des ressources mais cet intérêt reste mineur.

Préservation du patrimoine culturel et historique, intérêt culturel et promotion de la mobilité douce

> Rayonnement intercantonal et offre culturelle

Le MAC s'impose comme un projet culturel dont l'influence dépassera largement les frontières du Canton de Fribourg. Grâce à son concept novateur, il attirera un public varié, tant au niveau régional qu'intercantonal, renforçant ainsi la place de la Suisse romande sur la scène artistique contemporaine.

L'implantation du MAC sur un ancien site militaire, un patrimoine rare en Europe et unique en Suisse romande, confère au projet un caractère exceptionnel et novateur. La réhabilitation de ce lieu emblématique en un espace culturel favorise une synergie inédite entre histoire, art contemporain et nature.

Son rayonnement intercantonal en fera une référence incontournable pour les amateurs d'art, les passionnés d'histoire militaire, les excursionnistes et les touristes sensibles aux enjeux de la revitalisation des espaces patrimoniaux.

Des collaborations avec d'autres institutions culturelles favoriseront une programmation dynamique et innovante, attirant ainsi un public varié, aussi bien local qu'international.

> Développement régional et écotourisme

Le MAC bénéficie d'un emplacement stratégique au cœur d'un environnement naturel préservé, où la rencontre entre art contemporain et patrimoine militaire crée une expérience unique pour les visiteurs. Ce cadre exceptionnel s'insère naturellement dans le réseau écotouristique de la région, qui met en valeur les itinéraires de découverte du paysage, les circuits de randonnée et les voies cyclables telles que la Route du Cœur et la Via Jacobi. Le Plan directeur de la Glâne, prévoit, dans la fiche relative au MAC (P1. Point de vue et installations militaires à Middles), de créer un tronçon de mobilité douce entre Torny-le-Grand et Middles, en le faisant transiter par la partie nord du site, au travers du futur parc de sculptures.

Le développement du MAC renforce l'attractivité touristique du district de la Glâne et des territoires limitrophes en complémentarité avec les autres sites culturels et naturels majeurs de la région :

- Le site de Romont et son Vitromusée,
- Le site de Payerne (son abbatale et le musée d'aviation militaire),
- Avenches (site et musée romains)
- Le bourg médiéval de Rue,
- Le Musée du Papier peint à Mézières,
- Le Gibloux et ses panoramas,
- La Broye fribourgeoise et l'enclave d'Estavayer.

En s'intégrant à cet écosystème touristique, le MAC agit comme un catalyseur de synergies entre les différents acteurs locaux, favorisant ainsi une approche territoriale cohérente du développement touristique et culturel.

Le MAC offre une opportunité de développement culturel et économique pour la région, générant des emplois, tout en restant ancré dans son contexte local. En mettant en avant une approche durable, le MAC encourage une gestion écoresponsable du site et sensibilise les visiteurs aux enjeux écologiques et patrimoniaux.

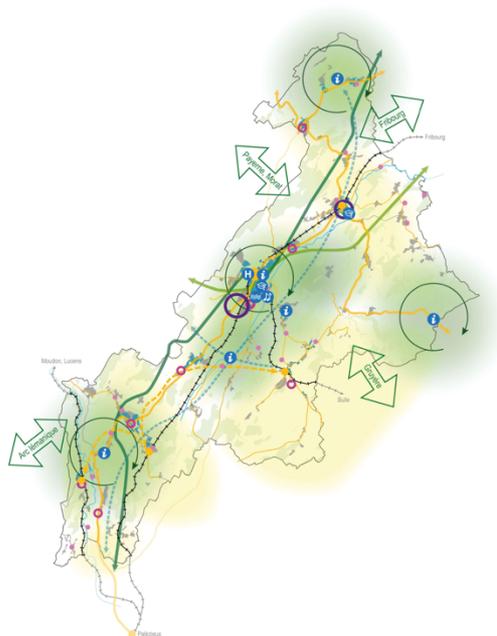
> Catalyseur local et mobilités douces

A une échelle locale, le projet pourra s'inscrire dans les schémas régionaux de randonnée pédestre et de tourisme cyclable en ajoutant une animation de la promenade et en proposant une dérive artistique, patrimoniale et naturelle. La délimitation des accès et les conditions d'accès au parc des sculptures devront être modelées pour permettre un usage de lieu de délasserment pour le voisinage. En territoire rural, ce rôle est souvent porté par la zone agricole bien que son exploitation ne permette pas une grande diversité d'espaces proposés. Le projet MAC pourra à cet égard aussi faire figure d'exemple, comme centre culturel et d'art contemporain sur un site renaturé et biodiversifié animant le paysage rural. Il pourra devenir un repère territorial et devenir une destination de promenades, le MAC jouera ainsi un rôle de catalyseur social pour les territoires environnants.

Torny, issue de la fusion des communes de Middles et Torny-le-Grand, comprend également le hameau de Torny-le-Petit. Ces trois localités se répartissent autour d'une colline centrale, cœur vert de la commune, qui retrouvera une accessibilité et un rôle central grâce au MAC.

Accessibilité et mobilité

Les enjeux d'accessibilité par les transports publics ont été abordés lors de l'élaboration du projet et un panel de solution et de proposition a été proposé par la Fondation Leschot. En plus de l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus sur le site et du financement d'un renforcement de la



desserte par CarPostal, la fondation propose également de mettre en place une offre de billets combinés MAC + transports publics car elle recherche à être exemplaire en termes de répartition modale, en faisant mieux que les offres culturelles conventionnelles présentant une répartition modale 70% TIM / 30% MD-TP. A ce jour, l'objectif de répartition modale à terme annoncé est de 60% TIM / 40% MD-TP.

A l'occasion d'événements particuliers ou sur demande, un système de navettes reliant les principaux pôles voisins et le site peut être mis en place en utilisant des véhicules militaires historiques. Il s'agit par ce biais de garder présente la vocation militaire du site et la volonté de mettre en valeur ce patrimoine particulier.

Dangers naturels, sites pollués et rayonnements non ionisants

> Dangers naturels

Deux secteurs de dangers naturels sont recensés sur le site à proximité du projet. Le danger indicatif de glissements de terrain est lié à la présence de fortes pentes, qui correspondent aux flancs de talus créés dans les années 1960 lors de la construction de la base de lancement.

Étant donné leur origine anthropique, ces secteurs de danger indicatif de glissements de terrain ne nécessitent pas d'étude en vue de définir le degré de danger, car il ne s'agit pas d'un danger naturel.

> Rayonnements non ionisants

En 2011, un rapport a été réalisé afin d'étudier la conformité du radar à l'ORNI. En mai 2020, le Centre de compétence Science & Technologie d'armasuisse a examiné la problématique de l'influence du rayonnement de ce même radar MALS ASR sur la sécurité des gens sur le site. Aujourd'hui, les résultats de ces rapports sont toujours valides.

Le projet du MAC à Middelsteden tient compte de ces éléments et est conforme aux valeurs limites de l'installation en vigueur en dessous du faisceau radar.

En cas de construction d'une grande structure plane ou d'une structure répétitive de grande envergure à proximité du radar, il est indispensable de coordonner au préalable, avant la mise à l'enquête publique, la conception de cette structure et sa nature. De plus, toute nouvelle construction devra respecter l'ORNI et, en particulier, les valeurs limites d'installation applicables aux nouvelles zones à bâtir, au sens de l'art. 16 de l'ORNI.

> Sols pollués

D'après le portail cartographique du canton de Fribourg, aucun site pollué n'est recensé. Le Service de l'environnement (SEn) informe également qu'en l'état des connaissances, aucune installation militaire avec un risque de pollution justifiant une inscription au cadastre sur le territoire de la commune de Torny n'est recensée.

De même, armasuisse affirme n'avoir pas connaissance d'une potentielle pollution.

Si le sol s'avérait être contaminé, la prise en charge des frais sera fixée conformément à l'art. 32d de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE).

Protection des eaux souterraines et épuration des eaux

> Eaux souterraines

La présence d'un secteur Au de protection des eaux sur le site induit des restrictions dans les possibilités constructives, qui peuvent aisément être contournées par des mesures simples et non problématiques. Un tel secteur nécessite en particulier de réduire les risques d'infiltration des

eaux dans le sol. Par conséquent, le projet du MAC doit prévoir des solutions de rétention des eaux, comme la tranchée de percolation prévue sur le *masterplan* paysager.

> Équipement et gestion des eaux

Le site est raccordé au réseau communal d'évacuation des eaux de pluie. Les eaux pluviales sont principalement évacuées dans le ruisseau des Joncs et dans une moindre mesure dans le ruisseau de la Faye.

En ce qui concerne les eaux usées, les installations existantes sont raccordées à la STEP de Torny. Une extension du raccordement devra être prévue lors de la construction du MAC. A l'horizon 2026, l'épuration sera gérée par la STEP régionale de Payerne. Afin d'assurer le bon dimensionnement des installations, une coordination est à prévoir entre la commune et l'association intercommunale de l'EPARSE. A noter que, selon l'étude réalisée dans le cadre de l'élaboration du PAD, l'évacuation des eaux usées du MAC représentera à peine 1% de la capacité totale du réseau.

Les terrains sont équipés en eau potable.

Pondération des intérêts

Nul	Faible	Moyen	Fort
<ul style="list-style-type: none"> > SDA > Dangers naturels 	<ul style="list-style-type: none"> > Défense nationale > Auto-consommation > Site pollué > Gestion des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> > Eaux souterraines > Rayonnement culturel > Rayonnement non ionisant 	<ul style="list-style-type: none"> > Utilisation rationnelle du sol > Histoire et culture > Insertion paysagère > Accessibilité

6.3 Optimisation, synthèse de la pesée des intérêts

Afin de concilier au mieux les différents intérêts en présence, il est nécessaire d'envisager des mesures d'adaptation et d'optimisation. Ces mesures, déjà évoquées, visent à réduire les atteintes aux intérêts protégés, à renforcer les effets positifs du projet et à assurer sa compatibilité avec les objectifs légaux et l'aménagement rationnel du territoire. L'optimisation de la pesée des intérêts consiste ainsi à présenter la synthèse des solutions qui permettent de prendre en compte les impératifs de protection, les besoins de développement et les attentes des porteurs du projet et des tiers concernés.

Dans cette perspective, pour les quatre intérêts de forte importance le projet démontre sa compatibilité :

> Utilisation rationnelle du sol

La localisation du projet est imposée par sa destination sur un site déjà artificialisé et partiellement bâti.

> Histoire et culture

Le projet du MAC est dédié à la mise en valeur conjointe de l'ancienne base de lancement de missiles et de la collection d'œuvres de la Fondation Leschot. L'ancrage sur la période de l'Après-guerre et de la Guerre Froide est l'élément central du projet.

> Insertion paysagère

La protection du paysage est un enjeu central du projet qui s'exprime d'une part par les objectifs de préservation des vues depuis et vers la colline et, d'autre part, par le soin apporté à l'intégration des nouveaux aménagements et des nouvelles constructions afin de minimiser les atteintes.

> Accessibilité

Les objectifs de rayonnement culturel et d'inscription dans les réseaux d'écotourisme rendent les problématiques d'accessibilité prioritaires pour le projet. Des solutions et des propositions sont apportées pour renforcer la desserte en transports publics, pour améliorer l'inscription des réseaux de mobilités douces et pour minimiser le recours aux véhicules individuels.

7. Conclusion

L'implantation du centre culturel et d'art contemporain (MAC) sur l'ancienne base de lancement de missiles sol-air de Middel, construite dans le contexte de la Guerre froide trouve sa pleine légitimité dans la force symbolique du lieu et sa capacité à accueillir un projet culturel ambitieux. Le site, chargé d'histoire et porteur de mémoire, devient le cadre d'une programmation artistique engagée, en prise directe avec les thématiques de la Guerre froide, de l'Après-guerre et de la mémoire. L'étude de fréquentation prévoit environ 14 000 visiteurs annuels, confirmant le potentiel d'attractivité du MAC. Entièrement financé par la Fondation Leschot, le projet repose sur un modèle économiquement viable, sans dépendance à des financements publics. Il s'inscrit ainsi dans une dynamique durable, en articulant mémoire du site, exigence artistique et ouverture au public.

Au-delà de sa portée artistique, le projet participe à une dynamique de revalorisation territoriale ambitieuse : il crée un pôle culturel singulier, s'ancre dans les réseaux artistiques régionaux et nationaux, et contribue au développement d'une offre touristique différenciée tournée vers les objectifs d'écotourisme. Le MAC propose une expérience de visite renouvelée, sensible, immersive, à la fois ancrée dans le paysage en offrant au visiteur un panorama à 360° inégalable et dans la mémoire de l'Après-guerre et de la Guerre froide. Loin d'un simple musée, le centre culturel et d'art contemporain dialoguera avec l'histoire et le site : les composantes principales du site (plateformes de lancement, bunkers, etc.) sont conservées ou réhabilitées. Il s'adressera à des publics variés – amateurs d'art, curieux, habitants, scolaires – par une programmation exigeante mais accessible.

Ce projet s'engage également fortement en faveur de la transition écologique. Le MAC propose une réhabilitation écologique du site à travers la création d'un parc paysager s'étendant sur l'ensemble du périmètre. Élaboré à partir d'un *masterplan* paysager et d'un *moodboard* illustrant les intentions esthétiques et écologiques, ce parc met en valeur la topographie et la mémoire du lieu en organisant l'espace autour des anciennes plateformes de lancement de missiles. Loin d'effacer les traces du passé, il les inscrit dans un dispositif de mise en scène artistique et écologique, où les sculptures issues de la collection sont présentées dans un cadre naturel. Ce geste fort en faveur de la biodiversité offre également aux visiteurs un lieu de délasserment, une expérience de contemplation et de déambulation immersive, en dialogue constant entre mémoire, histoire militaire, art et nature.

L'étude présentée s'inscrit formellement dans les attentes de la fiche T110 du Plan directeur cantonal de Fribourg. Cette dernière impose, pour tout équipement touristique d'envergure, la réalisation d'une étude de faisabilité prouvant l'existence d'une viabilité économique, d'un besoin avéré, et d'un impact territorial maîtrisé. Le MAC, entièrement financé par la Fondation Leschot et dont la fréquentation est estimée à environ 14 000 visiteurs annuels, répond pleinement à ces exigences. En accord avec les objectifs structurants de la fiche T110, le MAC va participer à l'essor d'un tourisme ancré dans le patrimoine naturel et culturel du canton, et éviter la dispersion des installations touristiques et de loisirs en s'implantant sur un site militaire. Par ailleurs, la pesée des intérêts démontre une conciliation adéquate des principaux intérêts en présence.

Le site de la commune de Torny, ancienne base de lancement de missiles, entre par ailleurs dans le champ d'application de la fiche T124 du Plan directeur cantonal de Fribourg, qui encadre la réaffectation des installations militaires. Cette fiche précise que toute mise en zone à des fins civiles doit être compatible avec les principes de la LAT, ce que le projet respecte scrupuleusement. Le droit d'emption accordé par l'Armée à l'État de Fribourg pour ce périmètre témoigne d'une volonté conjointe de requalification, dans une logique de transmission patrimoniale.

En accord avec les demandes de l'ARE et les objectifs de la LAT, l'étude de faisabilité s'est attachée à démontrer que la localisation du projet est imposée par sa destination et qu'aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose. Cette étude a permis, suite à la mise à l'enquête publique du

plan d'aménagement de détail (PAD) de la zone spéciale, une révision, un recalibrage et un rééquilibrage du projet afin de renforcer sa compatibilité avec les exigences d'aménagement du territoire et d'utilisation rationnelle du sol. Par conséquent, les objectifs de constructibilité ont été réduits, les emprises initialement prévues sur les surfaces d'asselement ont été supprimées, et les mesures d'amélioration de l'accessibilité en transports publics ainsi que celles liées à la mobilité douce ont été pleinement maintenues.

La reconversion d'un site militaire construit hors zone à bâtir est admise dès lors qu'il s'agit d'un projet d'utilité publique, compatible avec le paysage et inscrit dans une dynamique territoriale cohérente. Ce projet, qui associe patrimoine, création et écologie, satisfait pleinement ces exigences.